



*Projet
des Etablissements
d'Accueil
du Jeune Enfant
LE PECQ*

*MULTI ACCUEIL LA
FONTAINE*

TABLE DES MATIERES

I. PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	4
1-La ville du Pecq	4
Démographie.....	6
Evolution de la commune et de la taille des ménages.....	6
Focus sur la Petite Enfance.....	7
Analyse du Niveau de vie	7
2-Les actions concourant à l’insertion sociale et professionnelle des familles et des jeunes	9
3-Les modalités d’intégration et de participation des partenaires extérieurs.....	10
4-Développement durable	11
II. PROJET D’ACCUEIL	12
1- Les prestations d’accueil « petite enfance » au Pecq	12
2- La prise en compte du handicap ou des maladies chroniques.....	15
3- Les compétences professionnelles mobilisées au sein des établissements	16
3.1 Les fonctions transversales	16
3.1.1 La fonction de direction	16
3.1.2 La fonction de continuité de direction	16
3.1.3 La fonction de psychologue	17
3.1.4 Le référent santé accueil inclusif	17
3.1.5 L’accompagnant en santé du jeune enfant	17
3.2 Les professionnels intervenant auprès des enfants	17
3.2.1 Educateurs de jeunes enfants :.....	17
3.2.2 Auxiliaires de puériculture :.....	18
3.2.3 Agents auprès des enfants :.....	18
3.2.4 Apprentis CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance et Auxiliaire de Puériculture.....	18
3.3 L’équipe technique	18
3.3.1 Les intendantes, agents de service polyvalents	18
3.3.2 Le cuisinier.....	18
3.4 Autres.....	19
III. PROJET EDUCATIF GLOBAL	20
1. Assurer à l’enfant une sécurité affective	20
2. Etablir une relation de confiance avec les parents qui facilite la séparation	20
2.1 La Première Période d’Accueil	20
2.2 L’accueil quotidien.....	21
3. Garantir à l’enfant des soins adaptés à ses besoins.....	22
3.1 Le repas : moment convivial d’échanges et moment de plaisir	22
3.2 Le change de la couche de l’enfant : élément important du confort et du bien-être	23

3.3	Le sommeil, le repos : un temps indispensable à l'équilibre de l'enfant	24
4.	Favoriser l'éveil de l'enfant, son autonomie en s'appuyant sur ses ressources personnelles, ses compétences et ses capacités.....	24
4.1	Le tout petit enfant : Les propositions d'éveil	25
	Un éveil sensoriel et une stimulation tactile	25
	La motricité libre	25
	L'itinérance ludique ou la libre circulation.....	26
	Un espace contenant et sécurisant	26
	Une disponibilité relationnelle.....	27
4.2	L'enfant qui grandit : les propositions d'éveil	27
	Des univers variés favorisant l'éveil de l'enfant	28
4.3	L'espace extérieur.....	28
	Le jardin pédagogique	29
	La sensibilisation à l'environnement	29
4.4	L'éveil artistique et culturel	30
4.5	L'importance donnée à l'égalité entre les filles et les garçons.....	30
5.	Soutenir l'enfant dans la reconnaissance de ses émotions, de ses intérêts et de ses désirs	31
6.	Introduire la vie en groupe et la socialisation	31
7.	Associer les parents à la vie en crèche	32
8.	Accompagner les équipes.....	33
IV.	PROJET PEDAGOGIQUE DU MULTI ACCUEIL LA FONTAINE.....	35
1.	Présentation de la crèche.....	35
1.1	Localisation.....	35
1.2	Ouverture de la crèche	35
1.3	Les établissements et ressources à proximité	35
1.4	Présentation des locaux	36
1.5	L'équipe	37
1.5.1	Présentation de l'équipe.....	37
1.5.2	Accueil des stagiaires.....	37
1.5.3	L'organisation du temps de travail.....	38
1.6	Le travail institutionnel	38
1.6.1	Les réunions et les analyses de pratiques	38
1.6.2	Les journées pédagogiques.....	39
2.	Le projet pédagogique de la crèche.....	39
2.1	L'accueil de l'enfant et de sa famille.....	39
2.1.1	La première rencontre.....	39
2.1.2	Le premier accueil	40
2.1.3	L'accueil individualisé des enfants	40

2.1.4	L'accueil des enfants porteurs de handicaps ou de maladies chroniques.....	41
2.2	Les aspects pédagogiques spécifiques selon l'âge	41
2.2.1	Un groupe d'enfants d'âge hétérogène	41
2.2.2	Les Petits : Aménagement de l'espace.....	42
2.2.3	Les Petits : Repas, sommeil, soins d'hygiène	43
2.2.4	Les Propositions d'éveil	44
2.2.5	Les Grands : Aménagement de l'espace	45
2.2.6	Les Grands : Repas, sommeil, soins d'hygiène	45
2.2.7	Les Propositions de jeux et d'éveil	47
2.3	L'accompagnement au quotidien de l'enfant	48
2.3.1	Favoriser des repères sécurisants.....	48
2.3.2	Accompagner l'autonomie	48
2.3.3	Le « Doudou » et la tétine	49
2.3.4	La communication gestuelle	49
2.3.5	Les règles, les limites	50
2.3.6	Les intervenants extérieurs.....	50
2.4	La place des familles	51
2.4.1	Informations des familles au quotidien.....	51
2.4.2	Les réunions de parents	51
2.4.3	Les moments festifs.....	51
2.4.4	Participation des familles à la vie de l'établissement	51
2.5	Les projets de l'année.....	51
2.5.1	Les rencontres intergénérationnelles	51
2.5.2	L'aménagement d'un espace extérieur.....	52
2.5.3	Itinérance ludique.....	52
V.	CONCLUSION	54
VI.	ANNEXE : RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES	55
	Qui, pour qui ?	55
	Quand ?	55
	Où ?.....	55
	Objectifs :	56
	Comment ?.....	56

I. PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1-LA VILLE DU PECQ

La Ville du Pecq est une ville de 15 832 habitants (donnée INSEE 2021) d'une superficie de 2,8 km² (donnée INSEE 2021) située au nord-ouest des Yvelines en bord de Seine.

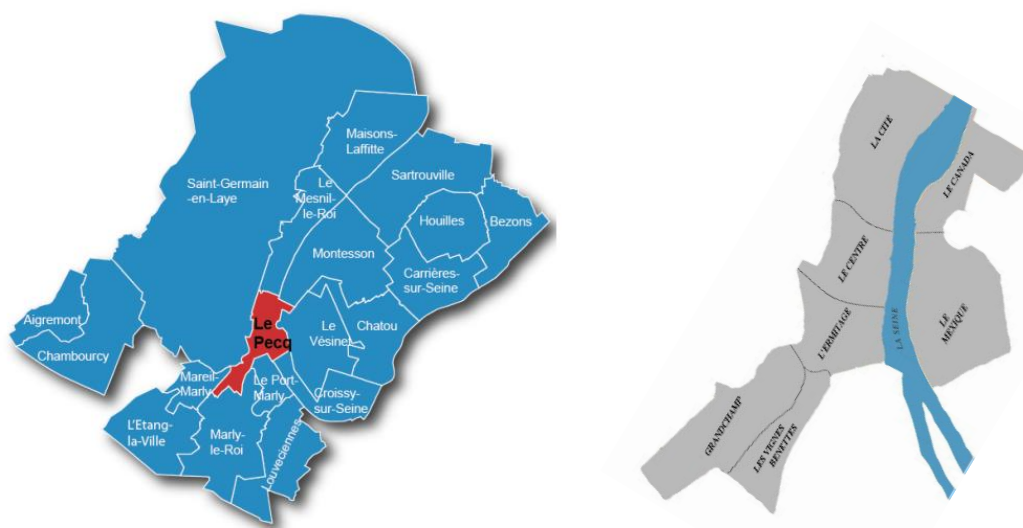
Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS), qui rassemble 19 communes et plus de 335 000 habitants (recensement INSEE 2019).

Le Pecq est desservi par la ligne du RER A « LE VESINET-LE PECQ » qui permet d'atteindre le centre de Paris en 30mn et de nombreuses lignes de bus.

Elle est découpée en 7 IRIS (découpage infra-communal de l'INSEE) : 5 d'entre eux sont situés sur la rive droite de la Seine et 2 sur la rive gauche.

Les deux berges de la Seine sont reliées par le Pont Georges Pompidou, axe essentiel de circulation. Face à cette particularité, l'un des enjeux est d'offrir une répartition des services équilibrée et adaptée à la population des IRIS de chaque côté du pont.

Les communes de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine



La ville est dotée d'un parc paysagé de 8,5 hectares, le Parc Corbière, aménagé d'une promenade en bords de Seine, d'une plage d'été, d'aires de jeux pour enfants, d'un manège, d'une tyrolienne pour les plus grands, de balançoires, d'une mini-ferme et

d'un potager pédagogique ainsi que d'un stand de restauration légère, de tables de pique-nique et de tables damiers.

La Ville offre ainsi un cadre de vie agréable aux habitats pavillonnaires et collectifs qui se côtoient harmonieusement.

Afin de renforcer encore son attractivité, la ville du Pecq est engagée dans un projet « Cœur de Ville » avec une échéance de réalisation pour la fin des années 2020. À travers cet ambitieux projet, la Ville entend donner au Pecq le centre qui lui manque. La commune tire son identité et sa spécificité de la diversité de ses quartiers, de la Seine qui la traverse et de sa géographie bien particulière. Mais elle a toujours eu besoin d'un carrefour permettant aux Alpicois de se retrouver, de se croiser, de se réunir autour d'un espace agréable et utile. C'est tout l'objectif de ce Cœur de Ville que de proposer des commerces de qualité, des restaurants, des terrasses, des espaces verts en plein centre de la commune et autour de son principal atout, la Seine.

Depuis 2016, le port du Pecq est devenu une escale fluviale qui a fait l'objet de plusieurs investissements de la part du Port Autonome de Paris, notamment pour la création d'une halte fluviale capable d'accueillir des paquebots de 135m de long. Si la Ville est attentive à ce que cette activité touristique et fluviale ne devienne pas envahissante, notamment en multipliant les bateaux sur le port, ces différents aménagements en ont fait l'une des escales touristiques les plus prisées entre Paris et Le Havre. Cette escale offre la possibilité de visiter le château de Monte-Cristo, le vieux centre du Pecq, le musée promenade de Marly-le-Roi-Louveciennes, le parc départemental de la boucle de Montesson, le château et le musée de Saint-Germain-en-Laye, ainsi, bien entendu, que le château de Versailles. Il s'agit par conséquent d'un site particulièrement important pour le développement du tourisme fluvial et culturel en Île-de-France.

Par ailleurs, de nombreux équipements culturels (Théâtre du Quai 3, conservatoire municipal de musique Jehan Alain, 3 bibliothèques, « boîtes à lire » installées dans chaque quartier...), salles municipales mises à disposition des habitants, et nombreux centres sportifs (Ecole Municipale des Sports, piscine municipale, un terrain de sports avec stade, terrains de tennis, de padel, boulodrome, handball, basketball, 3 gymnases, skate park, ping-pong, volleyball...) accessibles à tous, maillent un territoire également caractérisé par la présence d'une centaine d'associations, qui fondent son identité.

La participation des habitants constitue de fait l'un des « marqueurs » de la politique municipale, les projets faisant l'objet de nombreuses réunions d'information et de concertation. L'engagement citoyen est favorisé et s'appuie sur des dispositifs de démocratie locale et d'animation des quartiers.

La ville du Pecq compte enfin, 5 écoles maternelles, 5 écoles élémentaires, dont une avec section anglophone et une avec section portugaise, 1 école privée hors contrat et 2 collèges.

DEMOGRAPHIE

Le Pecq a connu une croissance très marquée de sa population jusqu'au milieu des années 1970, liée à la construction de grands ensembles de logements collectifs, avant de voir sa taille démographique diminuer tendanciellement depuis.

En effet, bien que les IRIS pavillonnaires et familiaux gagnent des habitants (Mexique, Grandchamp, Centre, Cité) grâce à des logements de grande taille offrant des possibilités d'extension et de densification, les IRIS les plus denses offrent peu de possibilités d'évolution (Vignes Benettes, Ermitage) tout comme l'IRIS Canada dont la présence de la zone d'activités et de plusieurs résidences d'immeubles constitue de larges emprises, limitant les possibilités d'évolution.

EVOLUTION DE LA COMMUNE ET DE LA TAILLE DES MENAGES

Depuis la fin des années 1990 jusqu'aux années 2010, la taille moyenne des ménages diminue. Depuis les années 2010, le nombre moyen d'occupants par résidence principale se stabilise autour de 2,3.

La stabilité du nombre de ménages s'est principalement opérée par la progression du nombre de ménages de personne seule (1 700 en 1990, 2 455 en 2021).

Le nombre de familles monoparentales montre une hausse (440 en 1990, 646 en 2021), alors que les familles en couple avec enfant(s) ont diminué (2 500 en 1990, 2 069 en 2021) ainsi que celles en couple sans enfant (1 930 en 1990, 1 532 en 2021).

FAM T1 - Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2010	%	2015	%	2021	%	2010	2015	2021
Ensemble	7 217	100,0	6 927	100,0	6 785	100,0	16 336	15 947	15 491
Ménages d'une personne	2 528	35,0	2 497	36,0	2 455	36,2	2 528	2 497	2 455
Hommes seuls	847	11,7	797	11,5	949	14,0	847	797	949
Femmes seules	1 682	23,3	1 699	24,5	1 506	22,2	1 682	1 699	1 506
Autres ménages sans famille	163	2,3	92	1,3	82	1,2	374	231	183
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	4 526	62,7	4 339	62,6	4 247	62,6	13 434	13 220	12 853
Un couple sans enfant	1 704	23,6	1 645	23,8	1 532	22,6	3 481	3 335	3 100
Un couple avec enfant(s)	2 027	28,1	2 095	30,2	2 069	30,5	7 920	8 302	8 174
Une famille monoparentale	794	11,0	598	8,6	646	9,5	2 033	1 583	1 579

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

enfants vivant dans des familles ...	Nombre d'enfants de ...				Total des enfants de 0-17 ans		Moyenne nationale
	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	Nombre	Part (en %)	
monoparentales avec 1 actif occupé	25	49	134	282	491	12,8	13,3
monoparentales sans actif occupé	4	15	33	54	106	2,8	6,7
monoparentales	30	65	167	336	598	15,5	20,0
couples avec 2 actifs occupés	334	379	712	962	2 387	62,0	53,6
couples avec 1 seul actif occupé	113	115	257	305	789	20,5	21,2
couples sans actif occupé	11	14	20	28	73	1,9	5,2
couples	458	508	989	1 296	3 250	84,5	80,0
total	487	572	1 156	1 632	3 848	100,0	100,0

Il y a un lien marqué entre activité professionnelle des parents et présence de jeunes enfants dans les familles.

75% des enfants vit dans une famille où tous les parents présents au domicile travaillent (65% en moyenne métropolitaine).

A contrario, 5% vit dans une famille où aucun des parents présents n'a d'activité professionnelle (contre 10% en moyenne métropolitaine).

FOCUS SUR LA PETITE ENFANCE

Selon le Schéma départemental yvelinois des services aux familles et de l'animation de la vie sociale 2021-2023 (SDSFAVS), au niveau local on peut noter que comparé à l'ensemble de la population allocataire de la France métropolitaine, [la population] des Yvelines se caractérise par :

- une part plus faible d'allocataires sans enfant (33 % contre 47 % en Métropole),
- la présence plus massive de familles avec deux enfants ou plus (53 % contre 37 % en France métropolitaine),
- une part moindre de familles monoparentales qui représentent, dans les Yvelines, 23 % des familles avec enfant(s) contre 29 % en France métropolitaine.

Le taux de natalité dans les Yvelines est de 12,9 naissances pour 1 000 habitants (niveau national : 11,3).

ANALYSE DU NIVEAU DE VIE

Ménages fiscaux et revenu disponible en 2021 : comparaisons départementales

		Ménages fiscaux		Revenu disponible par unité de consommation (niveau de vie) (en euros)		
		Nombre	Part des ménages fiscaux imposés (en %)	Médiane	1er décile (D1)	9e décile (D9)
78	Yvelines	587 390	69.7	28 130	13 610	53 140
M	France métropolitaine	28 280 168	53.4	23 080	12 080	41 230

Source : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi).

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2021

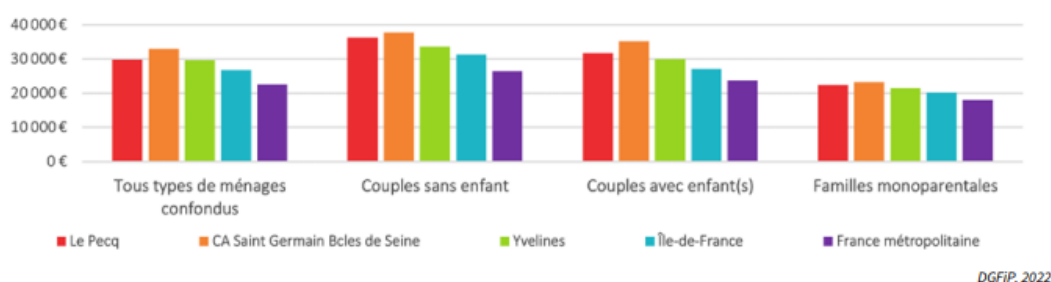
Indicateur sur les ménages fiscaux	2021
Nombre de ménages fiscaux	6 655
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	15 705
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	30 800
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	73

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

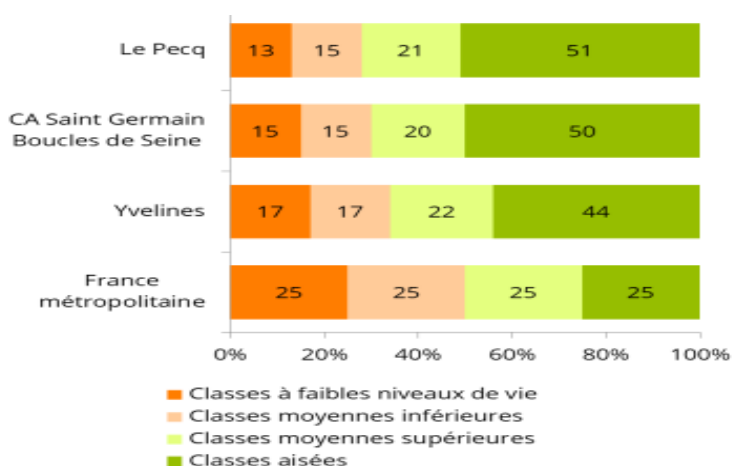
En 2021, le niveau de vie médian annuel en France métropolitaine s'élève à 23 080€. Dans les Yvelines, cette donnée augmente à 28 130€ tandis que celui des alpicois atteint 30 800€.

REVENU MÉDIAN SELON LE TYPE DE FAMILLES :



La distribution par classe de niveau de vie fait apparaître que les ménages fiscaux appartenant aux classes aisées représentent plus de la moitié des ménages alpicois.

Le Pecq est constitué d'une faible proportion de sa population appartenant aux classes moyennes 36% contre 50% en moyenne nationale.



[Sources : recensement décembre 2020-PLU 2017- Insee RP 2017]

2-LES ACTIONS CONCOURANT A L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES FAMILLES ET DES JEUNES

Les articles :

- L.214-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « *Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources* ».
- Et L.214-7 « *Le projet d'établissement et le règlement intérieur des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique, prévoient les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant mentionnée au 3° de l'article L. 531-1 du code de la sécurité sociale, et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées* ».

facilitent et garantissent l'accès aux modes d'accueil de la petite enfance aux familles connaissant des difficultés particulières.

Pour répondre aux besoins d'accueil des enfants vivants dans une cellule familiale fragilisée (monoparentale, en situation de handicap, parent mineur : pour leur permettre de ne pas rompre leur parcours scolaire ou professionnel etc..) la Ville réserve à ces familles un examen spécifique de leur dossier en associant le service vie sociale ainsi que les services départementaux de la PMI.

En parallèle et de façon équitable, afin de soutenir les jeunes ménages et les femmes qui travaillent, de contribuer au développement de la mixité sociale, également recherchée par la diversification de l'habitat alpicois, la Ville attribue à ces derniers les places d'accueil régulier à temps complet (4 et 5 jours par semaine). Enfin, afin de faciliter les démarches des familles dont au moins l'un des parents recherche un emploi, la Ville propose des places d'accueil régulier entre 1 et 3 jours par semaine, évolutif en fonction de la situation familiale.

Cette volonté de mixité sociale doit permettre aux tout-petits enfants de la Ville de grandir dans un environnement favorable et profitable à tous, quel que soit le milieu social ou culturel d'origine.

La Ville entend ainsi, en permettant et facilitant la découverte de soi et des autres, promouvoir les valeurs de respect, de tolérance et de bien vivre ensemble. Sa politique porte l'ambition de créer un continuum éducatif cohérent, de la petite enfance à la jeunesse, en passant par l'enfance.

De plus, dans le cadre de l'accompagnement des jeunes dans leur scolarité, la Ville accueille, dans les structures petite enfance municipales, des stagiaires – notamment issus des classes de 3ème des collèges alpicois ou inscrits dans un parcours qualifiant auprès d'organismes de certification et d'écoles de formation aux différents métiers de la petite enfance.

La Ville recrute également chaque année des apprentis qui préparent les diplômes d'Auxiliaire de Puériculture ou CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

3-LES MODALITES D'INTEGRATION ET DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES EXTERIEURS

Parce qu'il nous est impossible de travailler seul et isolé, l'accueil du jeune enfant nécessite la mise en œuvre de réseaux professionnels larges et variés. Il s'agit d'une organisation et d'une méthode de travail essentielles à l'accueil des enfants et de leur famille et à la réponse à leurs besoins spécifiques sur le territoire.

Le service petite enfance est notamment en étroite collaboration avec :

- Le conseil départemental par le biais de la PMI : La conseillère technique du secteur accompagne la délivrance des agréments et assure le suivi des lieux d'accueil des jeunes enfants. Dans le cadre de la mission contrôle elle accompagne la mise en conformité réglementaire des établissements et veille ainsi à l'occasion de chaque inspection à la qualité d'accueil des enfants et à leur sécurité.
- La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) : La conseillère technique en action sociale apporte un accompagnement technique et financier, notamment par le biais de la CTG (Convention territoriale globale).
- La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) : L'inspecteur est chargé de l'accompagnement, de la délivrance de l'agrément sanitaire et du contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant, notamment en matière de sécurité alimentaire.
- Les Familles : Premier partenaire du quotidien, tout au long du projet nous valorisons le partenariat avec les familles car celui-ci nous permet d'accueillir l'enfant dans son entièreté et dans sa réalité. Ce travail de collaboration est au centre de l'équipe et indispensable à l'accueil du tout petit. Les établissements d'accueil du jeune enfant apporte un lieu de soutien à la parentalité tout au long de l'accueil de l'enfant et de sa famille.
- Le Pôle Education Jeunesse et Sport (PEJS) : Le service Petite Enfance appartient au PEJS. Premier interlocuteur des familles qui souhaitent déposer un dossier de demande de place en crèche, le PEJS permet également le développement d'actions culturelles et pédagogiques transversales en associant le service Petite Enfance au Projet Educatif de Territoire (PEDT).
- Les bibliothèques municipales : Par le partenariat avec un bibliothécaire spécialisée petite enfance, la Ville permet aux tout-petits accueillis au sein des EAJE de se familiariser avec le livre, la lecture, les contes.
- La musicienne : La découverte artistique et culturelle à travers la musique se développe dans les EAJE par l'intervention pluriannuelle d'une musicienne qualifiée.

- Le service vie sociale : par un regard croisé pluridisciplinaire sur certaines situations familiales, le partenariat avec le service vie sociale permet une meilleure compréhension des situations particulières des familles et de leurs besoins.
- Les services techniques : partenaires essentiels, les agents des services techniques concourent à la sécurisation, l'entretien, la réparation et l'embellissement des lieux d'accueil du jeune enfant.
- Les organismes de formation (apprentis, stagiaires) : Former les futurs professionnels de la petite enfance est une mission majeure pour garantir l'accueil de demain. Le partenariat avec les organismes de formation fiables et sérieux nous permet tout au long de l'année d'accueillir et de former des stagiaires et apprentis aux métiers d'accueil du jeune enfant.

4-DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2022, la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS), en partenariat avec la Ville du Pecq, a lancé, à titre d'expérimentation, un service de vélos et trottinettes électriques en libre-service. Au Pecq, 44 trottinettes et 22 vélos, répartis sur 14 stations, sont ainsi mis à disposition.

Dans le même esprit, à partir de fin 2024, la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) déploie son service d'autopartage (ou location de véhicules en libre-service) sur le territoire, à titre expérimental. La commune du Pecq s'est portée volontaire pour participer avec 2 véhicules.

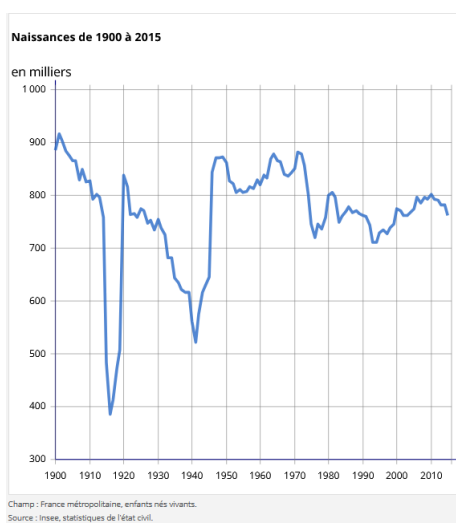
D'autre part, la limitation de l'exposition des tout-petits aux perturbateurs endocriniens fait partie d'un vaste plan européen et national. Lieu de vie des moins de trois ans, les crèches municipales s'engagent pour limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens et aux plastiques. Cela passe par l'achat de fournitures et d'équipements mieux adaptés et depuis fin 2022 par l'achat de vaisselle uniquement en inox et en verre, pour toutes les crèches du Pecq. La sensibilisation au gaspillage alimentaire s'initie dès le plus jeune âge par l'exemple donné par les professionnels tels que resservir à la demande plutôt que de remplir les assiettes ou encore utiliser l'eau du robinet (sanitairement contrôlée régulièrement) et recycler l'eau non consommée lors des repas, fermer les robinets etc.

II. PROJET D'ACCUEIL

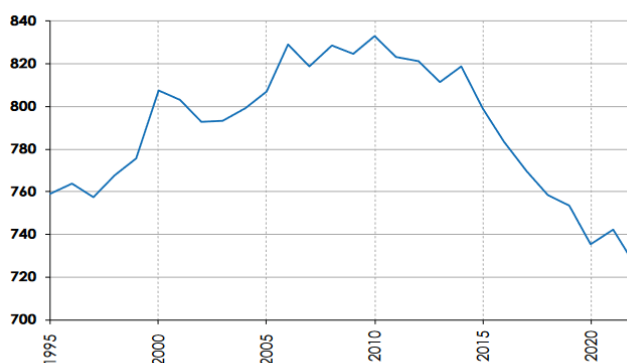
1- LES PRESTATIONS D'ACCUEIL « PETITE ENFANCE » AU PECQ

Il est constaté depuis les années 2010 un décrochage national du nombre de naissances.

En 2022, 726 000 bébés sont nés en France, soit 16 000 de moins qu'en 2021 (-2,2%), selon le rapport annuel 2023 de l'Observatoire national de la petite enfance (Onape). Au 1er janvier 2023, la France compte 2,1 millions d'enfants âgés de moins de 3 ans. Depuis 2011, en France hors Mayotte, le nombre d'enfants de moins de 3 ans a baissé de 360 000, soit -15 %.



Nombre de naissances vivantes de 1995 à 2022 (en milliers)



Cette diminution se traduit par une baisse du nombre de demande de places en crèches, même si une liste d'attente est toujours existante chaque année. Suite à la commission, environ 70% de réponse positive sont faites aux familles. Ce même constat est fait auprès des assistantes maternelles de la Ville.

Ces chiffres sont corroborés par les informations en libre accès de la Caisse d'Allocation Familiales des Yvelines (CAFY) : le nombre d'enfants âgés de 0 à 2 ans et dont la famille bénéficie d'au moins une prestation CAF est en diminution depuis 2011.

Les orientations de l'équipe municipale concernant le secteur Petite Enfance sont traduites quotidiennement par la responsable du service Petite Enfance et les équipes de direction des crèches sur le terrain :

➔ Répondre aux besoins des familles

- Maintenir et développer l'offre en accueil collectif
- Proposer une amplitude horaire adaptée aux besoins
- Développer les structures en Multi Accueil
- Assurer un accueil 48 semaines/an

➔ **Prendre en compte les situations spécifiques**

- Places d'urgence existantes dans nos structures
- Accueil des enfants porteur de handicap ou de maladie chronique

➔ **Assurer un accueil de qualité**

- Améliorer constamment la qualité d'accueil de l'enfant et favoriser son épanouissement et son développement
- Poursuivre la réflexion sur les pratiques professionnelles et les différents aspects de l'accueil
- Proposer des partenariats (bibliothèque, conteuse, spectacle)
- Poursuivre la formation des professionnelles de la Petite Enfance à travers les formations continues, les journées pédagogiques
- Accompagner aux Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Depuis début 2024 un nouveau service est créé en matière d'accompagnement à la parentalité : le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) baptisé L'Unisson. Il propose un espace de jeu libre pour les enfants de 0 à 4 ans et un lieu de parole pour les parents, autour de trois principes fondamentaux : anonymat, liberté d'accès et gratuité. Sur place, les parents peuvent échanger autour de la parentalité, poser leurs questions et partager leurs expériences avec d'autres parents. Des jeux et des livres sont mis à disposition librement, chacun organisant son temps comme il le souhaite. Deux accueillants sont toujours présents pour les familles. Formés à l'écoute, leur rôle est de mettre à l'aise parents et enfants, et de favoriser le dialogue. Le LAEP est en partie financé par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Les établissements d'accueil du jeune enfant municipaux (EAJE), le Relais Petite Enfance (RPE) et le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) composent le service municipal de la Petite Enfance au sein duquel travaillent une cinquantaine d'agents, qui œuvrent quotidiennement au bien-être, à l'hygiène, à la sécurité et au bon développement physique, affectif, social et moral des tout-petits, selon le rythme propre à chacun d'entre eux et dans le respect de la vie en collectivité.

Les EAJE sont réservés aux enfants âgés de 10 semaines à l'entrée à l'école maternelle et dont les parents résident au Pecq. L'accueil est possible jusqu'à l'âge de 6 ans pour les enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, sur dérogation médicale.

Les enfants peuvent être accueillis :

- soit au sein d'une structure collective municipale
- soit au domicile d'une des 41 assistantes maternelles agréées indépendantes
- soit au sein de l'un des établissements collectifs en gestion privée implantés sur la Ville ou liés par une convention Ville

Afin de répondre aux besoins des familles et de faire face à leurs évolutions, au 1er septembre 2024, la capacité des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant s'élève à 138 places et est répartie de la façon suivante :

Crèche Collective La Fontaine

Ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h30 - 24 berceaux

Multi-accueil L'Île aux Câlins

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 – 40 berceaux

Multi-accueil Les Dauphins

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h – 34 berceaux

Multi-accueil Saint-Exupéry

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h30 –15 berceaux

Multi-accueil Les Diablotins

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h30 – 25 berceaux

Trois types d'accueil sont proposés dans les structures municipales :

L'accueil régulier

La demande d'accueil régulier s'effectue à l'accueil du Pôle Education Jeunesse et Sport. L'accueil régulier est formalisé par un contrat établi entre les parents et la collectivité, détaillant les heures et les jours qui sont réservés à l'accueil de l'enfant à temps complet ou partiel, pour une période définie.

L'accueil occasionnel

L'accueil occasionnel est proposé aux familles aux cotés de l'accueil régulier : il s'agit d'heures complémentaires, en fonction des besoins de garde exceptionnels des familles et des disponibilités des structures

L'accueil d'urgence

Dans chaque établissement, une ou plusieurs places sont disponibles pour un accueil d'urgence. L'accueil d'urgence présente un caractère de dépannage sur une courte durée et permet de répondre à un besoin d'accueil qui ne peut être différé en lien avec une situation particulière : hospitalisation d'un parent, problèmes familiaux, interruption temporaire de la garde de l'enfant due à la maladie de son assistante maternelle, etc... Sa durée est limitée à 2 mois au maximum, et n'ouvre pas droit d'office à un accueil régulier par la suite.

La capacité d'accueil municipale est complétée par :

- les 41 Assistantes Maternelles indépendantes, dont l'activité est soutenue par le Relais Petite Enfance (RPE) avec 144 places
- les structures privées au nombre de 3 depuis 2023 :
Quartier CANADA : Micro-crèche « Baby Montessori » (12 places)

- Quartier VIGNES BENETTES : Micro-crèche « Lovely5BB » (10 places)
Quartier CENTRE : Micro-crèche « Bulles de crèche » (12 places)
- Les structures privées en convention avec la Ville au nombre de 2 depuis 2023 :
 - Sur la commune de Marly le Roi : Multi-Accueil inter-entreprises et collectivité « Les petits mousquetaires » (28 places)
 - Sur la commune de Conflans Sainte Honorine : Crèche solidaire associative « baby-Loup » (38 places)

L'ensemble des structures municipales et assistantes maternelles permettent d'atteindre un taux global de couverture de 72.7% (sources DataCAF 2021) alors que le département des Yvelines affiche un taux de 60%.

2- LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP OU DES MALADIES CHRONIQUES

Parce qu'elle souhaite concourir à l'intégration sociale de ceux qui présentent un handicap ou sont atteints d'une maladie chronique, la Ville du Pecq – l'équipe municipale autant que l'ensemble des professionnels des structures petite enfance – considère l'accueil de ces enfants au sein des établissements d'accueil du jeune enfant comme une évidence, et une chance pour tous les enfants de la crèche. Les parents et/ou les enfants porteur d'un handicap sont prioritaires pour obtenir une place en crèche, à la condition que la nature du handicap soit compatible avec l'accueil en collectivité. C'est pourquoi, avant toute décision, une réflexion multi-partenariale, associant notamment les structures médico-sociales de soins, est menée afin de déterminer les conditions de cet accueil et leur déclinaison opérationnelle. Lorsqu'un enfant présentant un handicap ou une maladie chronique est accueilli, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est établi conjointement par la direction de la crèche qui accueille l'enfant, les parents, le médecin traitant et le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) des établissements d'accueil du jeune enfant du Pecq. Afin de permettre une meilleure prise en charge de tous les enfants au sein d'une unité de vie accueillant un enfant présentant un handicap et de soulager le travail de l'équipe, une place est neutralisée afin de réduire le nombre d'enfants. Selon les besoins, des réunions de concertation et de synthèse sont régulièrement organisées avec les différents partenaires qui interviennent dans la prise en charge de l'enfant afin de faire un point sur son adaptation et son intégration au sein de la structure ainsi que sur son évolution.

3- LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS

Sous la responsabilité de la responsable du service Petite Enfance, pour assurer l'accueil, le soin, le développement et le bien-être des enfants, la Ville s'entoure des compétences d'équipes pluridisciplinaires, dont les principales fonctions et missions sont les suivantes :

3.1 LES FONCTIONS TRANSVERSALES

3.1.1 LA FONCTION DE DIRECTION

La direction de l'établissement est confiée à une personne titulaire des diplômes exigés par les dispositions du code de la santé publique en vigueur :

- Diplôme d'Etat d'Infirmier Puériculteur
- Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes Enfants
- Diplôme d'Etat de Psychomotricien
- Toute personne répondant aux obligations d'expérience et de qualification précisées par l'article R2324-34 du code de la santé publique

Les principales missions du directeur sont :

- L'accompagnement, conformément à un projet d'accueil, des enfants et des familles dans des conditions optimales de sécurité et de bien-être.
- La gestion et l'organisation de l'établissement placé sous sa responsabilité comme de l'application du règlement de fonctionnement.
- L'encadrement, l'animation et le soutien de l'équipe.
- La coordination de l'ensemble des actions qui sont entreprises dans la crèche et l'élaboration avec son équipe du projet pédagogique.
- L'organisation des échanges d'informations entre la crèche et les familles, à titre individuel pour chaque enfant et au quotidien, comme à titre collectif et à l'occasion de rencontres associant familles et équipes.
- La gestion administrative et financière, et le suivi du matériel et des locaux.

Les Directeurs des Etablissements sont placées sous l'autorité de la responsable du service Petite Enfance. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des parents et garants avec l'équipe, de la santé, la sécurité et le bien-être physique et psychologique des enfants qui leur sont confiés.

3.1.2 LA FONCTION DE CONTINUITE DE DIRECTION

Le directeur peut, le cas échéant, être assisté d'un adjoint chargé de le seconder dans l'accomplissement de ses missions et qui le supplée lors de ses absences.

En l'absence du directeur, la continuité de la fonction de direction est assurée selon un protocole défini.

3.1.3 LA FONCTION DE PSYCHOLOGUE

Le psychologue contribue, en lien avec l'équipe et les parents, à la bonne adaptation des enfants et à leur épanouissement psychomoteur.

Il apporte aux équipes soutien et formation, et anime des temps d'analyses de pratiques conformément au décret en vigueur.

Il apporte aux parents écoute et orientation si besoin.

Il a une mission de prévention médico-sociale.

3.1.4 LE REFERENT SANTE ACCUEIL INCLUSIF

Les modalités de concours du « Référent Santé et Accueil inclusif » au sein des crèches s'inscrivent dans le respect des conditions précisées par l'Article R2324-39 du Code de la Santé Publique.

Pour l'exercice de ses missions, le RSAI de l'établissement, peut recevoir les familles avec leur(s) enfant(s) accueilli(s) à la crèche, à leur demande, à son initiative ou à la demande du directeur.

3.1.5 L'ACCOMPAGNANT EN SANTE DU JEUNE ENFANT

Les modalités de l'accompagnant en santé du jeune enfant au sein des crèches s'inscrivent dans le respect des conditions précisées par l'article R. 2324-40 du Code de la Santé Publique.

Il est chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et de l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. Il travaille autant que de besoin avec les professionnels des services de PMI et tous les acteurs locaux en matière de santé et handicap et il peut, avec l'accord des parents, prendre contact avec le médecin traitant de l'enfant

3.2 LES PROFESSIONNELS INTERVENANT AUPRES DES ENFANTS

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire constituée de professionnels titulaires des qualifications exigées par la réglementation en vigueur. Ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs et des actions contenues dans le projet d'établissement.

L'équipe se compose de :

3.2.1 EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS :

Placés auprès des enfants, ils garantissent le projet éducatif, transmettent ses valeurs, mènent des actions d'éducation, d'animation contribuant à l'éveil et au développement des enfants dans un projet d'équipe.

Ils font partie de l'équipe d'encadrement élargie et assurent, par délégation, la fonction de direction en cas d'absence du directeur.

3.2.2 AUXILIAIRES DE PUERICULTURE :

Impliqués dans l'orientation pédagogique, ils veillent au bien-être physique et psychique des enfants dont ils ont la responsabilité, en toute sécurité.

3.2.3 AGENTS AUPRES DES ENFANTS :

Également impliqués dans l'orientation pédagogique, ils assurent des soins d'hygiène de confort, mettent en place des activités ludiques auprès des enfants en étant soutenus dans leur fonction par l'auxiliaire de puériculture et par l'éducateur.

3.2.4 APPRENTIS CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE ET AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Au sein du service petite enfance, sous la responsabilité du Directeur de la structure et accompagné du maître d'apprentissage, ils se forment à assurer l'accueil, l'hygiène et la sécurité des enfants dans le respect du projet éducatif de la structure.

3.3 L'EQUIPE TECHNIQUE

3.3.1 LES INTENDANTES, AGENTS DE SERVICE POLYVALENTS

L'agent de service polyvalent, ou intendant, a la responsabilité de l'entretien du linge, du matériel et des locaux de la crèche.

Il réceptionne, assure la mise en température et organise le service des repas (préparés au sein de la cuisine centrale des crèches par un cuisinier et un aide cuisinier).

Il respecte les normes d'hygiène en cuisine (HACCP) : procédures de manipulation et de distribution des aliments.

Il est responsable de l'entretien et de l'hygiène des locaux, du matériel et de l'entretien du linge.

Il peut assister les agents auprès des enfants de façon ponctuelle.

3.3.2 LE CUISINIER

Le cuisinier élabore et soumet au Directeur Infirmier(ère) Puériculteur(trice) de l'établissement les menus sur la base du plan alimentaire dans le respect du PNNS (Programme National Nutrition Santé), défini de façon à garantir la variété et en respectant les règles d'équilibre et de besoins alimentaires selon l'âge, les goûts et les capacités des enfants.

Pour ce faire, il est en lien avec la direction et l'équipe pédagogique.

Il assure la préparation des repas dans le respect des normes HACCP.

Il travaille sous la responsabilité du Directeur de l'Etablissement et en collaboration avec l'équipe entière.

Il peut encadrer, selon la taille de l'établissement, une ou plusieurs personnes en cuisine.

Il inscrit son activité dans le cadre du projet d'établissement qu'il contribue à faire évoluer et mobilise sa créativité afin de rendre attrayants les différents plats.

Il respecte les consignes en cas d'allergie alimentaire de certains enfants.

3.4 AUTRES

Des intervenants extérieurs peuvent ponctuellement participer à certaines animations (éveil musical, bibliothèque, conteur, etc.).

III. PROJET EDUCATIF GLOBAL

Le projet éducatif a pour objectif de définir une cohésion dans la prise en charge des enfants afin que les principes nécessaires à leur construction psychique et à leur développement soient respectés.

Cette continuité, cette sécurité et la cohérence au niveau des soins donnés aux enfants ne peut se développer que dans un environnement « suffisamment bon ».

L'environnement « suffisamment bon » se construit dans le respect de la famille, le respect de la personne de l'enfant, dans son rythme propre et l'écoute de ses besoins.

Construire cet environnement c'est :

1. ASSURER A L'ENFANT UNE SECURITE AFFECTIVE

Tout nourrisson, tout petit enfant a besoin de continuité affective, d'être entouré, enveloppé, y compris psychiquement : c'est la fonction des soins maternels décrits par D. WINNICOTT.

Des soins maternels satisfaisants, il découle l'édification chez l'enfant d'un sentiment de continuité d'être, base de la force du moi ; alors que chaque carence aboutit à une interruption de ce sentiment de continuité d'être.

En crèche, l'enfant est dépendant de plusieurs personnes pour assurer cette fonction vitale pour lui, et il appartient à l'adulte chargé « d'assurer la permanence des soins maternels, de porter plusieurs enfants dans sa tête, dans ses bras, dans son cœur, et de nouer avec chacun la relation individuelle permettant qu'il ne soit pas psychiquement seul. » (G. APPEL)

2. ETABLIR UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LES PARENTS QUI FACILITE LA SEPARATION

Quand un enfant est accueilli à la crèche, les parents sont reçus pour un rdv d'admission et un contrat d'accueil tenant compte des besoins de chaque famille est alors établi. Il stipule les modalités et la prise en charge individuelle de l'enfant. La Première Période d'Accueil échelonnée sera définie lors de l'entretien avec le directeur. Il s'agit de créer une triade entre l'enfant, sa famille et les professionnels de la crèche.

2.1 LA PREMIERE PERIODE D'ACCUEIL

C'est le temps nécessaire à chacun, parents, enfants, professionnels, pour faire connaissance, se rencontrer, créer des liens et se séparer en douceur.

Durant cette période la durée du temps d'accueil est progressive et se déroulera à différents moments de la journée et sur plusieurs jours.

Elle permettra que se construise, pour l'enfant et le parent, un véritable « espace transitionnel » entre le monde de la maison et le monde de la crèche, et les prémices d'une relation de confiance.

Dès le premier jour, un professionnel est présenté aux parents et à l'enfant. Il sera l'adulte de référence et le premier repère dans le lien pour celui-ci. A ce titre, il est porteur de l'histoire de l'enfant que sa famille lui a confié dès les premiers échanges. Grâce à cette relation, il pourra par la suite porter psychiquement en lui l'enfant et ses parents, assurant ainsi la continuité de son histoire.

C'est lui qui rassemble les informations, les observations, et veille à la continuité des transmissions qui concernent cet enfant entre tous les professionnels.

Chaque professionnel est responsable d'un groupe d'enfants et travaille en relais avec l'ensemble des professionnels de l'équipe.

En effet, l'accueil de l'enfant à la crèche ne se réduit pas à ce professionnel de référence, il est le fruit d'un travail d'équipe, où les compétences de chacun sont mises au service de la qualité de l'accueil de chaque enfant.

Au cours de cette Première Période d'Accueil, des échanges de plus en plus individualisés s'instaurent petit à petit. Progressivement, les parents et le professionnel proposent chacun à leur tour un soin à l'enfant : repas, change. Il doit s'instaurer entre le professionnel, l'enfant et sa famille une relation de confiance.

La première rencontre se déroulera dans un lieu intime à l'écart des autres enfants afin de préserver la qualité de cette première rencontre.

Les rencontres suivantes se dérouleront dans le lieu de vie de l'enfant. L'enfant et son parent sont alors présentés aux autres enfants et au professionnel relais puis dans un second temps aux autres adultes intervenants dans la structure.

Une fois l'intégration de l'enfant dans son lieu de vie réalisée, les transmissions du matin et du soir seront des moments privilégiés d'échanges avec les parents lors de l'accueil au quotidien.

2.2 L'ACCUEIL QUOTIDIEN

La relation ainsi entretenue avec les parents, assure à l'enfant une enveloppe sécurisante qui permet d'envisager la séparation sans trop d'inquiétude. Tous les jours, l'enfant est attendu et accueilli par un adulte disponible, attentif à la transmission familiale (état de santé, fatigue, petites anecdotes familiales...).

L'accueil individualisé, l'attention portée à l'enfant, ainsi que si nécessaire son doudou ou autre objet transitionnel, repère affectif qui fait le lien entre la maison et la crèche, aident l'enfant à s'installer dans son environnement de vie pour la journée.

Une attention particulière sera accordée aux retrouvailles ponctuant la fin de la journée, et représentant un moment favorable de transmissions et d'échanges avec les parents.

3. GARANTIR A L'ENFANT DES SOINS ADAPTES A SES BESOINS

On entend par soins tous les moments où le professionnel entretient une relation maternante directe en interaction avec l'enfant, comme le portage, les changes, le repas, ou l'endormissement. Le plaisir que l'enfant prend dans ces soins et le bien-être qui en découle est primordial et favorise la constitution d'une sécurité de base, la prise de conscience de son corps et son désir d'autonomie.

Ces soins nécessitent des gestes doux, enveloppants et respectueux des capacités de l'enfant. Ils rythment quotidiennement la journée, ils sont individualisés et adaptés à chacun. Ils constituent pour l'enfant des repères fiables et stables, gages d'une bonne continuité interne.

L'enfant doit toujours être considéré comme « comprenant » et comme « sujet » à part entière, le professionnel a le « souci » de faire appel à sa participation à tout moment au cours des soins. Il lui parle, lui explique ses gestes, commente ses réactions et ce, quel que soit son âge.

Pourquoi parler au nourrisson ? En effet, le nourrisson ne comprend pas tous les mots mais il en saisit l'intention et peu à peu le sens. Il parle avec son corps, ses cris, ses vocalises. Parler rassure et reconforte l'enfant, le stimule, l'encourage à communiquer, éveille en lui le plaisir d'émettre des sons, puis le désir de parler.

Les soins sont donnés dans un ordre qui donne à chaque enfant un tour. Cela l'aide à anticiper et à attendre, sachant qu'il aura lui aussi son moment privilégié, il peut ainsi vaquer tranquillement à ses occupations.

3.1 LE REPAS : MOMENT CONVIVIAL D'ECHANGES ET MOMENT DE PLAISIR

Les repas sont des moments qui rythment la vie de l'enfant à la crèche, ils sont repérés et attendus.

Pour les bébés les biberons sont donnés par le professionnel référent ou le professionnel relais à la demande de chacun, selon son propre rythme, dans les bras ; puis progressivement de façon plus autonome en tenant compte de son développement. L'enfant doit pouvoir anticiper sans être surpris : un tour de rôle lui sera proposé en fonction de ses besoins et son rythme de sommeil.

Avec l'introduction de l'alimentation diversifiée, la cuillère est proposée progressivement. L'observation des réactions de l'enfant à ces nouveaux goûts guide l'adulte pour moduler ses propositions.

Quand l'enfant manifeste le désir de se mettre à table et de faire seul, il peut alors toucher les aliments (expérimentation nécessaire à ce stade-là) pour enfin manger seul, et plus tard selon ses aptitudes et ses dispositions avec un ou plusieurs autres enfants.

Il s'agit de donner la priorité au repas comme temps d'échange. C'est le repas comme construction relationnelle qui est privilégié.

Nous pouvons observer qu'un enfant qui est en sécurité de lien, occupé dans une activité qu'il a investie, peut normalement attendre, et ce d'autant plus que le professionnel a apprécié les besoins et donné à chacun un tour de rôle correspondant.

Attabler trop tôt plusieurs enfants ensemble, et ce dès qu'ils possèdent une certaine autonomie, peut favoriser des phénomènes de groupe que le professionnel aura alors des difficultés à canaliser, à penser et à interpréter. Dans ces conditions, les repas deviennent parfois bruyants et source de déplaisir pour tous et quelquefois abrégés si on n'y prend pas garde.

Pouvoir réfléchir à tout ce qui se joue, se construit pour l'enfant autour de la nourriture, autour de ce mode oral qui constitue sa première approche du monde, est indispensable.

Le repas est également le moment privilégié de la verbalisation, pour passer « de la bouche pleine du sein à la bouche pleine de mots ». Cela s'effectue au départ à travers une relation la plus individualisée possible. Le lien à l'enfant doit être fortement investi.

Petit à petit, l'enfant intériorise ainsi de bonnes expériences, il peut alors partager, déjeuner et goûter avec un ou plusieurs autres enfants aussi autonomes que lui.

Dans ces conditions, le repas devient aussi un moment de socialisation, de plaisir partagé avec l'adulte, d'échanges avec tous, de découvertes... et d'apprentissage du goût.

Les repas sont confectionnés à la cuisine centrale des crèches par un cuisinier et livrés en liaison froide. Les menus sont équilibrés et réalisés sur la base des recommandations du Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN) et de la construction d'un plan alimentaire élaboré par un Infirmier Puériculteur.

Les régimes pour raisons médicales sont bien sur respectés, dans le cadre de la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

3.2 LE CHANGE DE LA COUCHE DE L'ENFANT : ELEMENT IMPORTANT DU CONFORT ET DU BIEN-ETRE

Le change est un temps de communication et d'échanges individualisés et privilégiés. C'est la seule situation où il ne partage pas le professionnel avec les autres enfants. C'est un moment de partage de l'intimité, de « fragilité » car l'enfant est nu. L'enfant sera prévenu avant le change ou autre intervention sur son corps. Le professionnel lui explique ses gestes, le fait participer et découvrir son corps en lui nommant les parties. Il est important de reconnaître au bébé la liberté de se mouvoir

dans la relation au soin. La salle de change est conçue de manière à protéger l'enfant du groupe et respecter son intimité.

Progressivement l'acquisition de la propreté se fait dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt).

L'acquisition du pot ou des toilettes se fait d'une manière progressive en concertation avec les parents.

3.3 LE SOMMEIL, LE REPOS : UN TEMPS INDISPENSABLE A L'EQUILIBRE DE L'ENFANT

Pour récupérer de la fatigue, de l'agitation, mais aussi pour grandir, les temps de sommeil doivent être favorisés pour permettre à l'enfant de se ressourcer. Dès les premiers signes observés (bâillements, pleurs, excitation...), l'adulte propose à l'enfant un moment de repos. Dans son lit, ou dans un lieu qui convient à l'enfant, repéré et toujours positionné à la même place, il retrouve son doudou, sa peluche... L'enfant s'endormira plus facilement s'il se sent en sécurité, entouré de ses propres objets. Le rôle de l'adulte sera de l'aider à trouver un rituel d'endormissement qui lui convienne.

A son réveil, l'enfant sera levé dès qu'il en manifestera le désir, l'important étant de toujours respecter le rythme de sommeil et d'éveil de chacun, notamment chez les enfants entre 12 et 24 mois qui ont encore besoin de repos le matin et/ ou en fin d'après-midi.

Des lits bas permettent aux enfants de se lever seuls (favorisant ainsi leur autonomie) mais aussi de pouvoir, une fois levés se livrer à leur guise à des activités ludiques.

4. FAVORISER L'EVEIL DE L'ENFANT, SON AUTONOMIE EN S'APPUYANT SUR SES RESSOURCES PERSONNELLES, SES COMPETENCES ET SES CAPACITES

« L'enfant ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue. » J. EPSTEIN

Le jeu occupe une place primordiale dans le développement de l'enfant. Le jeu nourrit sans arrêt le développement de la même façon que le développement nourrit sans arrêt le jeu.

C'est une activité naturelle et spontanée, l'enfant bien portant, en sécurité de lien, se montre actif, autonome et sûr de lui. Il peut expérimenter ses capacités et ses limites à travers les jeux et les matériaux qui lui sont proposés, mais aussi le plaisir à jouer et se laisser aller à la créativité.

L'activité est toujours proposée mais jamais imposée ni dirigée, elle peut quelque fois être accompagnée. Elle est toujours soutenue et encouragée par l'adulte qui n'interfère pas de façon directe sauf si l'enfant est en difficulté (danger ou situation conflictuelle).

L'adulte s'appuie sur les ressources personnelles et les compétences de l'enfant, et permet à l'enfant d'être actif et acteur de son jeu. Par ses propositions et du matériel

adapté, l'adulte respecte l'enfant dans son développement (là où il en est), dans son rythme et dans ses capacités.

Le professionnel accompagne l'enfant dans ses acquisitions motrices mais ne devance pas certaines postures (par ex : position assise, marche, ...).

4.1 LE TOUT PETIT ENFANT : LES PROPOSITIONS D'ÉVEIL

Souvent nous pouvons avoir l'impression que le nourrisson ne joue pas, semble s'ennuyer et alors très souvent lui sont proposés des jouets pour le stimuler, l'intéresser. Nous ressentons le besoin de l'occuper. Or, à moins qu'il ne sollicite l'adulte, le bébé peut s'occuper seul de multiples manières qui, toutes, favorisent sa créativité. Il peut se laisser aller à des rêveries ou jouer avec des parties de son corps (mains, pieds, ...).

Pour ce faire, il est nécessaire de respecter un périmètre physique autour de lui qui lui permette de se mouvoir et d'évoluer en toute liberté, de lui présenter des jouets suffisamment attirants et diversifiés dans leurs formes, leurs couleurs, et de les renouveler quand son attention se relâche.

UN EVEIL SENSORIEL ET UNE STIMULATION TACTILE

Nous proposons aux plus jeunes des jeux d'éveil développant la préhension, et l'intelligence sensori-motrice (hochets souples et rigides, articulés, de formes et de tailles variées...)

Ces objets sont de différentes densités (mou, durs), de différentes formes, de différentes matières et de sonorités variées. Les objets sont placés à bonne distance, ni trop loin, ni trop près, et ils seront sélectionnés suivant les capacités de l'enfant.

Pour les plus grands, avec le développement de la pince fine, de la station assise et de la motricité, d'autres objets sont mis à disposition (bassine, balle, seau, grelots et autres jouets divers à empiler, à encastrier, à rouler, à tirer). Ils peuvent ainsi faire passer l'objet d'une main à une autre, les secouer pour faire du bruit, s'exercer aux premiers lancers, aux transvasements, ébaucher les gestes d'empiler ou d'emboîter.

LA MOTRICITE LIBRE

Ce concept a été développé par la pédiatre Emmi PICKLER, responsable de la pouponnière LOCZY au début des années 1950. Il consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant sans les lui enseigner, en favorisant un environnement sécurisé. L'un des grands principes est ne pas installer l'enfant dans une position qu'il ne peut pas prendre par lui-même. Les crèches s'inspirent de sa pédagogie.

L'ITINERANCE LUDIQUE OU LA LIBRE CIRCULATION

L'itinérance ludique est une pédagogie mise en place par Laurence Rameau, issue des enseignements de tous les grands pédagogues et des neurosciences. Le but de l'itinérance ludique est donc de trouver une pédagogie valable pour tous les enfants de la crèche. Elle s'articule autour de quatre grands principes :

- la libre circulation des enfants dans la crèche : En fonction de l'architecture et des contraintes de la crèche, les équipes vont faire en sorte que les enfants circulent autant que possible comme ils le veulent à l'intérieur de cette unité. On laisse les portes ouvertes, en continu ou à certains moments, et on leur permet d'aller voir ce qu'il se passe de l'autre côté. « Les enfants ont leur repères : l'endroit où ils mangent, où ils dorment. Cela suffit. Et quand ils se promènent, ils vont rencontrer des enfants qui n'ont pas le même âge qu'eux, qui ont un stade de développement différent », et c'est là tout l'intérêt.
- la création d'univers ludiques : L'idée n'est plus de parler d'ateliers ou même d'activités. Dans l'itinérance ludique on parle « d'univers ludiques » valables pour des enfants de tous les âges. Ils sont en effet à l'âge de la découverte des objets et n'ont pas de représentation du monde.
- le fait que l'enfant soit auteur de son jeu : Grâce aux différents objets ludiques fournis, l'enfant n'est pas seulement acteur de son jeu, il en est l'auteur. Il décide de ce qu'il va faire. Certains vont explorer la texture du carton, d'autres vont faire l'expérience du contenu et contenant en entrant dedans et en en sortant ; d'autres encore vont en faire une voiture ou une maison.
- l'accompagnement des enfants pour étayer leurs apprentissages : les professionnels accompagnent par leur regards, leurs paroles, leurs gestes, leur présence, chacun des enfants qui se sentira porté et pourra aller de l'avant dans ses découvertes.

« De cette manière, on répond aux attentes de toutes les tranches d'âge ».

CE QUI FAVORISE LE JEU :

UN ESPACE CONTENANT ET SECURISANT

Les plus jeunes peuvent évoluer librement au sol sur des tapis sans être envahis par la proximité trop forte d'autres enfants grâce à la présence contenante du professionnel.

Nous évitons ainsi aux bébés des déplacements anxiogènes à cet âge. Cet espace est son premier terrain de jeu où il peut partir à la découverte de son corps en s'appuyant sur l'éveil progressif de ses sens.

Un adulte repère est disponible psychiquement et physiquement pour l'enfant en étant le plus souvent au sol à ses côtés.

Les enfants jouent dans des espaces « éclairés » par le regard bienveillant de « l'adulte phare ».

Il favorise la proximité corporelle entre l'enfant et lui à travers des jeux de contacts ou d'une mélodie (lui parler, lui raconter des histoires, lui chanter des berceuses, des comptines...).

Au fur et à mesure que les enfants grandissent, d'autres jeux relationnels sont initiés : jeux de nourrice (5 mois), marionnettes à doigts, jeux de coucou...

4.2 L'ENFANT QUI GRANDIT : LES PROPOSITIONS D'ÉVEIL

Au fur et à mesure du développement de l'enfant, nous serons attentifs à lui proposer un environnement dans lequel celui-ci puisse expérimenter ses capacités motrices. Il découvre ainsi, en parallèle de ses acquisitions, le corps de l'autre. C'est l'âge où l'enfant mord, pousse ; expériences nécessaires de l'agressivité. Toutefois, il ne peut découvrir son autonomie et aller de l'avant que s'il se sent porté, regardé, sécurisé. Il a encore besoin d'un maternage suffisant, de savoir qu'il pourra retrouver les bras du professionnel comme au temps où il était bébé - autrement dit, que l'adulte puisse accepter ses régressions temporaires (marche à quatre pattes, reprise du biberon...). Selon ses compétences et en s'appuyant sur ses ressources personnelles, il pourra se diriger vers des activités pédagogiques et d'éveil, univers ludiques, qui seront proposées à l'enfant, parallèlement aux jeux libres mis à sa disposition dans la salle. Ces univers ont pour objectif :

- D'élargir son champ d'expériences
- D'offrir un éventail de relations sociales
- De rompre la monotonie quotidienne en sortant pour un temps de la vie de groupe

Ces activités permettent à l'enfant de passer d'un rôle passif où il subit la vie de groupe à un rôle actif au sein d'un petit groupe.

Les enfants peuvent vivre des expériences d'autonomie et des expériences de pré-apprentissages ludiques grâce à un matériel choisi et adapté, qui contribue à développer leurs capacités cognitives.

En s'exerçant aux côtés des autres enfants, il s'initie aux expériences de partage et de socialisation. Il pourra compter sur l'approbation des professionnels pour conquérir estime de soi et autonomie.

Le matériel à disposition de l'enfant est installé de manière adéquate avec du petit mobilier qui permet de constituer différents univers : théâtre, gymnase, laboratoire etc mais aussi à chaque instant un espace confortable avec des coussins, pour ceux

qui ont besoin d'être en retrait ou au calme. Les temps de jeux permettent à l'enfant d'exprimer sa créativité, au sein d'un espace rassurant et de stimuler son imaginaire.

Nous préconisons également de structurer la journée par des rituels : fondamentalement rassurants, les rituels permettent à l'enfant de saisir l'espace-temps et d'anticiper les différents moments de la journée.

Par exemple :

- temps d'échange le matin, temps du bonjour
- temps des comptines et chansons, lavage des mains avant le repas
- temps calme d'histoires et de chanson avant le goûter.

DES UNIVERS VARIÉS FAVORISANT L'ÉVEIL DE L'ENFANT

En complément du jeu libre, l'équipe propose des univers accompagnés créant de nouvelles occasions d'expérimentations. Ces activités sont variées et font appel à des zones de sensibilité différentes chez l'enfant. Elles sont proposées mais jamais imposées à l'enfant.

L'accueil des enfants en collectivité donne de multiples occasions de découvertes à travers le partage du quotidien. En effet, pour de jeunes enfants des actes quotidiens comme se laver les mains, mais aussi retirer ses chaussettes, s'essuyer la bouche, se servir de l'eau, etc.... sont des occasions de plaisir et d'expérience à part entière.

Nous valorisons ces temps dans le développement de l'enfant, pour affirmer son estime de soi et son autonomie. L'espace est organisé de manière cohérente, permettant aux enfants d'alterner leur choix et de rythmer la journée.

4.3 L'ESPACE EXTERIEUR

Nous accordons une grande importance à l'investissement de l'espace extérieur par les enfants. Partout où cela est possible, un espace extérieur est dédié aux enfants à la fois sous forme d'espace de jeux et de jardin. Un temps quotidien doit, à chaque fois que cela est possible, être réservé pour les sorties à l'extérieur.

Le contact direct avec la nature (vent, pluie, neige, herbe, flaque d'eau, terre, feuille, fleurs etc) est indispensable à l'être humain. L'utilisation de matériaux naturels variés favorise les 5 sens et développe la créativité propre à chaque enfant. Selon Emilia REGGIO, « la nature devient support aux « cent langages » de l'enfant » Il s'agit de favoriser ainsi une pédagogie de la nature (découverte de la faune et la flore ...) et par la nature (par exemple découverte des couleurs au contact de la nature). Le lieu de vie des enfants et les propositions qui lui sont faites doivent permettre de « sentir » au quotidien ce qui se passe dans l'environnement naturel immédiat : changements météorologiques, de lumières, rythmes de la journée et des saisons, pousse des végétaux etc.

Les espaces extérieurs sont aménagés pour répondre aux besoins de nature des enfants (espace de pleine terre, en herbe naturelle), aux besoins de motricité (structure motrice, vélos, trottinettes, bascules, ballons, poussettes, voitures,) sans oublier les activités sur table ou au sol : tout ce qui se fait à l'intérieur peut se faire à l'extérieur.

LE JARDIN PEDAGOGIQUE

Jean-Ovide DECROLY, médecin pédagogue, a mis en évidence que « *la première éducation se réalise le plus complètement dans la nature, qui éveille la curiosité de l'enfant par sa variété prodigieuse, ses rythmes saisonniers, et sa poésie* »

Des temps d'activités destinés à sensibiliser les enfants à la nature peuvent s'articuler, en fonction du projet de la crèche, autour d'un potager pédagogique suscitant les sens.

Ces activités permettent de planter des végétaux comme par exemple des fleurs pour le printemps, des herbes aromatiques (ciboulette, persil, etc..) voire des légumes (tomates, radis) que les enfants connaissent au préalable à travers les repas pris à la crèche.

Le jardin est un terrain de jeux à part entière. Il favorise :

- **les repères spatio-temporels**

Le jardin changeant au rythme des saisons, les enfants peuvent se repérer tout au long de l'année avec des éléments concrets (la plante ou les arbres poussent, changent de couleurs, de forme puis fanent pour se renouveler au printemps).

- **les apprentissages**

Le jardinage au quotidien permet aux enfants d'apprendre l'attente, le temps différé au rythme de la nature. La plante demande patience et soins pour s'épanouir.

- **Les temps d'expression**

Axer le projet sur les espaces extérieurs et le jardin donne l'occasion à l'enfant de se sentir plus libre dehors. L'enfant peut se dépenser à sa guise (bouger, crier, grimper...) mais aussi se relaxer (une bonne respiration à l'air libre, s'allonger dans l'herbe, regarder les insectes, les papillons)

LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Les professionnels et enfants sont sensibilisés aux enjeux environnementaux et incités à adopter les "bons gestes" : couper l'eau, éteindre la lumière, trier les déchets.

La réduction des déchets, le recyclage, la réutilisation sont inclus autant que possible dans les propositions pédagogiques.

4.4 L'EVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL

Cet axe de développement et d'accompagnement des jeunes enfants au sein des structures d'accueil est éloigné d'un mode scolaire d'apprentissage : il s'agit de se saisir de tout moment de vie quotidienne pour faire entrer la culture, l'art et la nature, pour favoriser la curiosité, la construction et l'épanouissement du jeune enfant.

L'éveil artistique et culturel participe au développement de l'enfant grâce à sa capacité d'écoute, d'imagination et de créativité.

Mais pas que ! L'enfant découvre ses émotions, le monde qui l'entoure, et il se découvre lui-même !

Une activité culturelle ou artistique, c'est avant tout un moment de partage, où on entre en contact avec l'autre, on ressent une émotion, on exprime son goût et/ou son opinion.

Chanter, lire des livres, des poèmes, danser, peindre, dessiner, photographier, filmer, visiter, rencontrer, mimer, spectacle vivant, art du cirque, créer un potager, ferme pédagogique tout autant que manger, dormir, bouger, toucher, caresser, babiller

- pour rire, jouer, réfléchir, pleurer, parler, lier, délier, cultiver notre être vivant
- pour découvrir, imaginer, penser, vivre
- pour habiter et représenter le monde
- pour lire le monde, et donner sens avec tous ses sens
- pour cultiver le lien à soi et aux autres

4.5 L'IMPORTANCE DONNEE A L'EGALITE ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS

Des petites filles qui s'amuse sur des mini motos ou qui jouent au garage, pendant que les garçons jouent à la poupée ou à la dînette ?

Les stéréotypes de genre sont bien ancrés dans les comportements et dans la société. Et ce, dès l'âge de la crèche.

Et pourtant les neurosciences le confirment, il y a peu de déterminisme biologique dans cette affaire de genre : peu d'inné et beaucoup d'acquis. Comment lutter, le plus tôt possible, contre les stéréotypes ?

Les professionnels de la petite enfance que nous sommes sont convaincus du rôle que nous avons à jouer pour faire changer les mentalités et conscientiser la notion d'égalité homme-femme dès la petite enfance.

Pour éviter que les comportements sexistes ne perdurent à l'âge adulte, nous multiplions les initiatives internes visant à sensibiliser et former les professionnels pour les amener à avoir les mêmes attitudes envers les garçons et les filles.

L'objectif : mieux observer et repérer ces inégalités entre filles et garçons dans les crèches, proposer des temps de réflexion sur le sujet, favoriser le respect de l'autre et le vivre-ensemble, et élargir le champ des possibles des enfants en devenir.

Jeux, émotions, que faut-il changer ? La posture des professionnels face aux enfants, aux jeux qu'ils proposent et à la manière dont ils vont leur dire de se comporter est un axe de travail au quotidien et qui doit se pérenniser dans le temps pour espérer une évolution favorable des mentalités face à cette question sociétale de l'égalité entre les genres.

5. SOUTENIR L'ENFANT DANS LA RECONNAISSANCE DE SES EMOTIONS, DE SES INTERETS ET DE SES DESIRS

Par le travail d'observation, le professionnel en charge de l'enfant tente de comprendre les manifestations de celui-ci à travers son langage corporel, son tonus, ses mimiques, ses cris ou pleurs. Il adapte ou réadapte ses réponses en conséquence, tout en respectant l'enfant dans son corps.

Il lui permet de progresser à son rythme, sans devancer les apprentissages. Il lui donne le temps et lui fait des propositions qui correspondent à ses capacités.

Il commente les plaisirs de l'enfant ou ses déplaisirs, ainsi que ses intérêts. Il met en mots et partage ce que l'enfant exprime.

Il repère l'expression de ses malaises, ses troubles somatiques (sommeil, alimentation ou autre) et du comportement (enfant agressif, hyperactif, en retrait, réservé.).

Comme le dit la psychologue Anne BACUS « *les sentiments des enfants ont le droit d'être exprimés et doivent être respectés* », y compris la colère.

Plutôt que de réprimer les expressions émotionnelles des enfants, qui à cet âge représentent 90% de ses moyens d'expressions, le professionnel encouragera l'enfant à poser des mots ou les posera pour lui s'il n'est pas en capacité de le faire. Au besoin, quand l'émotion exprimée est incompatible avec la vie en collectivité, ou le respect de l'autre, il distinguera entre le droit à l'émotion et le respect des règles : « *je comprends que tu sois en colère mais cela ne te donne pas le droit de taper, frapper ou mordre. Cela est interdit* »

Être en empathie avec un enfant, c'est pour l'adulte apprendre à trouver une juste distance et une juste proximité.

6. INTRODUIRE LA VIE EN GROUPE ET LA SOCIALISATION

Au cours des étapes de son développement, il est nécessaire que l'adulte réponde de façon adéquate aux besoins physiques et psychiques de l'enfant qui, ainsi satisfaits, le sécurisent, lui donnent des repères fiables, lui permettent de grandir et de s'ouvrir au monde. Ceci est d'autant plus indispensable qu'en collectivité l'enfant est très tôt confronté à une vie en groupe.

Chaque adulte donne à l'enfant une place spécifique dans le groupe à la fois matérielle (à table, son lit, son casier, ses affaires) mais aussi symbolique (tour de rôle, adulte repère).

Au fur et à mesure qu'il grandit il acquiert une « base psychique », l'enfant développe sa personnalité, son « je », en passant par des phases d'opposition à l'adulte, de transgression qui lui sont nécessaires pour progresser.

L'adulte pose alors des limites, claires et précises, ainsi que des règles. Petit à petit, l'enfant, dont l'autonomie est encouragée au sein de ces règles précises, se confronte peu à peu à la réalité et à la loi. Il acquiert ainsi progressivement les notions de respect de l'autre.

A travers les interactions de groupe, et des jeux à règle simple, des ébauches de socialisation vont se constituer progressivement dans un va et vient entre l'enfant considéré comme un sujet individuel, et l'enfant dans le groupe.

7. ASSOCIER LES PARENTS A LA VIE EN CRECHE

Un projet qui favorise la continuité entre la vie familiale et l'accueil collectif

Accueillir un enfant, c'est accueillir ses parents porteurs d'un projet pour lui, porteurs de valeurs, d'une histoire qu'il nous faut pouvoir comprendre. C'est les reconnaître en tant qu'acteurs dans l'éducation de leurs enfants et s'appuyer sur leurs compétences. Il s'agit pour l'équipe de construire une relation de confiance mutuelle dans l'intérêt de l'enfant. Cette co-éducation se tisse au fil des jours dans une continuité d'attention, de soins entre la maison et la crèche. Elle se situe dans la complémentarité, le respect mutuel et la reconnaissance de l'autre dans sa culture et sa manière de vivre.

Pour favoriser la continuité entre la vie familiale et l'accueil collectif, différents moyens peuvent être mis en œuvre par les équipes.

Créer une relation de confiance par :

- La possibilité offerte aux parents de rester avec les enfants dans l'unité de vie
- Des transmissions quotidiennes valorisées

Favoriser l'ouverture de la crèche aux parents et leur participation autour :

- D'évènements et d'animations ponctuelles
- Des animations d'ateliers ou participation à des « spectacles » par les parents
- Du jardin pédagogique : les parents peuvent s'impliquer en participant aux activités de jardinage ou aux ateliers culinaires avec les enfants

Développer la communication pour renforcer le lien entre la crèche et la maison avec comme supports :

- Un album photo confectionné par les parents
- Des panneaux photos pour partager des temps forts avec les parents
- Des informations détaillées pour les parents dans le hall d'accueil

Accompagner la parentalité grâce à :

- L'organisation de réunions thématiques
- La mise en place d'une organisation permettant de poursuivre l'allaitement maternel
- La présence du psychologue de la crèche : il se tient à disposition des parents pour les accompagner dans leur fonction parentale et les aiguiller si nécessaire vers un réseau partenaire
- L'information de l'existence du Lieu d'Accueil Enfant Parent
- La participation à la Fête de la Petite Enfance, début octobre, afin de favoriser le lien entre les familles

8. ACCOMPAGNER LES EQUIPES

La recherche de la qualité de l'accueil réservé à l'enfant et à sa famille est une préoccupation majeure et de chaque instant.

Pour accompagner les équipes dans cette recherche constante de qualité, un travail de réflexion est mis en place dans toutes les crèches de la Ville à travers des réunions institutionnelles et un accompagnement qui se déclinent sous plusieurs formes tout au long de l'année :

Des réunions dites « de sections » : Réunissant le personnel de chaque groupe, elles sont organisées de façon récurrentes pour faire le point sur le quotidien et les points de dysfonctionnements et d'amélioration. Ces réunions sont animées par les directeurs et/ou les éducateurs de jeunes enfants.

Des réunions de formation traitant de thèmes divers en fonction des projets de la crèche et/ou des besoins identifiés.

Des réunions d'organisation et de coordination du travail

Ces réunions ont pour objectifs :

- De comprendre ou d'apprendre les points forts mais aussi les éventuelles difficultés rencontrées par l'enfant
- D'évaluer et d'ajuster les propositions qui lui sont faites afin de répondre au mieux à ses besoins
- D'améliorer l'organisation de certains moments de la journée (l'accueil, les repas, etc...)
- D'observer les interactions entre enfants, l'analyse des niveaux de jeu ou tester une nouvelle activité, un nouveau jeu...
- D'organiser, repenser, réajuster l'aménagement de l'espace

Des journées pédagogiques

Au nombre de trois par an, elles sont programmées au cours du 1^{er} trimestre calendaire, au cours du 2^e trimestre calendaire et à la réouverture des crèches après la fermeture estivale.

Elles sont indispensables car elles réunissent l'ensemble des équipes.

Elles s'organisent autour de thèmes précis et permettent de réfléchir à l'amélioration et à la cohérence des pratiques.

Elles sont aussi l'occasion de lancer de nouveaux projets et de favoriser la cohésion et la cohérence des équipes petite enfance.

Le travail d'observation

L'observation est un outil fondamental pour les professionnels de la petite enfance.

Elle permet de se mettre à distance et d'étudier avec soin les besoins spécifiques de chaque enfant du groupe.

L'accompagnement par le psychologue, le RSAI et l'accompagnant en santé

Le RSAI des crèches, le psychologue et l'accompagnant en santé mènent des actions d'accompagnement, d'éducation et de formation auprès des équipes.

Ils sont là également pour soutenir les équipes et réfléchir ensemble sur la réponse à apporter aux enfants pour garantir une qualité d'accueil au quotidien.

En plus des temps de réunions récurrents, chaque professionnel bénéficie a minima de 6h d'analyses de pratiques par an, animées en petit groupe, par le psychologue en dehors de heures d'ouverture de la crèche.

IV. PROJET PEDAGOGIQUE DU MULTI ACCUEIL LA FONTAINE

1. PRESENTATION DE LA CRECHE

La ville du Pecq est située à 20 km à l'ouest de Paris dans le département des Yvelines.

1.1 LOCALISATION

La crèche La Fontaine est située dans le quartier Centre, à proximité de l'Hôtel de Ville, au 11 rue Adrien Descombes, 78230 Le Pecq



1.2 OUVERTURE DE LA CRECHE

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h30 toute l'année excepté 1 semaine fin décembre, 3 semaines en août et 3 jours par an pour les journées pédagogiques.

1.3 LES ETABLISSEMENTS ET RESSOURCES A PROXIMITE

A proximité se trouvent :

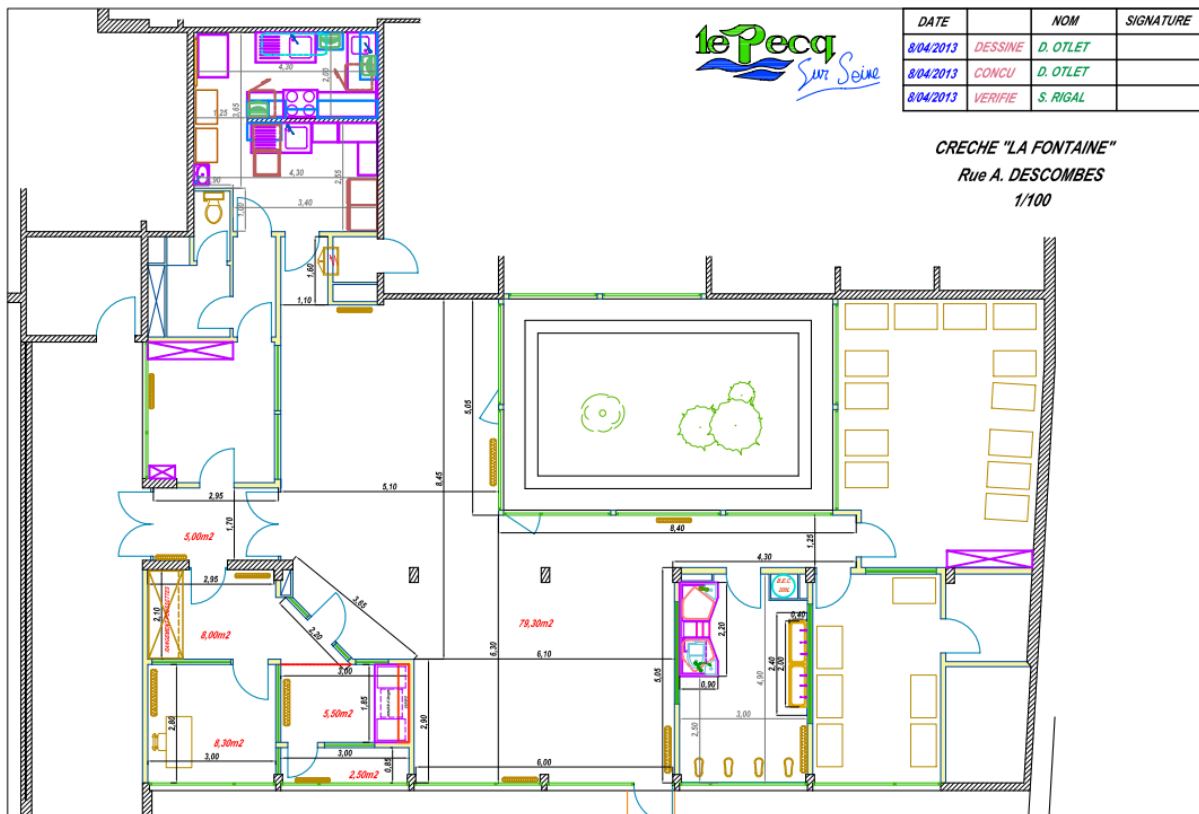
- La crèche l'Île aux Câlins
- Le Relais Petite Enfance

- Le LAEP
- La mairie
- L'école maternelle Centre

1.4 PRESENTATION DES LOCAUX

La crèche est aménagée de la façon suivante :

- un sas d'entrée, avec des surchaussures à disposition pour les parents
- une entrée, avec des portemanteaux, des casiers individuels pour les enfants et un espace rangement pour les jeux volumineux de la crèche
- une salle principale, qui est la pièce à vivre
- une petite salle polyvalente où sont organisés des ateliers de motricité fine, des jeux d'observation avec le groupe des moyens/grands au cours de la journée. C'est également dans cette salle que le groupe des grands prend les repas. Cette salle est utilisée comme salle du personnel sur le temps du déjeuner
- une salle d'eau, avec des casiers individuels pour chaque enfant, une baignoire, deux matelas à langer, trois toilettes et deux lavabos pour enfants
- une cuisine pour le réchauffage des repas et la préparation des chariots, avec un espace biberonnerie
- deux dortoirs, un avec des lits bas pour les moyens/grands et un avec des lits bas et des lits à barreaux pour les moyens/bébés
- un vestiaire pour le personnel
- une buanderie/lingerie
- un bureau pour la directrice
- et depuis l'été 2023 un jardin avec un espace de rangement extérieur pour le matériel et les poussettes



1.5 L'EQUIPE

1.5.1 PRESENTATION DE L'EQUIPE

L'équipe est composée de :

- une directrice, psychomotricienne
- une éducatrice de jeunes enfants
- 2 auxiliaires de puériculture
- 2 CAP Petite Enfance
- 1 intendante

L'équipe est garante de l'accueil des enfants, de leur bien-être, ainsi que du respect du projet pédagogique et du bon fonctionnement de la crèche au quotidien.

1.5.2 ACCUEIL DES STAGIAIRES

Des stagiaires de formations différentes (élève de 3eme, CAP AEPE, AP...) sont régulièrement accueillis à la crèche.

Une affiche informe les parents de leur arrivée, et de la durée du stage.

Chaque stagiaire à un référent qui l'encadrera tout au long de cette période d'apprentissage.

Le stagiaire est présenté à l'équipe, ainsi qu'aux parents et aux enfants.

Il observe pendant une semaine afin de faire connaissance et se familiariser avec l'équipe, les enfants et comprendre le fonctionnement de la structure.

Ensuite, il participe à tous les moments de la journée et projets mis en place sur la structure, accompagné de son référent.

Accueillir un stagiaire est un investissement pour le référent mais c'est aussi un enrichissement pour l'équipe. Avec ses interrogations, ses remarques, il amène parfois les professionnelles à se questionner sur leurs pratiques, chacun apprenant de l'expérience de l'autre.

1.5.3 L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail est organisé en fonction d'un planning horaire fait sur 1 mois, avec 3 horaires (ouverture, fermeture, milieu). Le roulement se fait tous les 5 jours : du jeudi au mercredi, les professionnelles font toujours le même horaire. Cela permet un repère pour les familles et les enfants.

1.6 LE TRAVAIL INSTITUTIONNEL

1.6.1 LES REUNIONS ET LES ANALYSES DE PRATIQUES

Les réunions

Des réunions d'équipe sont organisées une fois par mois, avec une partie de l'équipe, en début d'après-midi. Ces échanges sont importants pour harmoniser les pratiques professionnelles, réfléchir ensemble sur une situation qui questionne, mettre en place un projet Un compte-rendu oral ou écrit est fait pour partager avec l'ensemble des professionnelles.

Des réunions avec toute l'équipe sont proposées deux fois dans l'année.

Les analyses de pratiques

A raison d'1h30 par séance et de 4 séances dans l'année, toute l'équipe excepté la directrice participe à des séances d'analyse de la pratique accompagnée d'une psychologue. Ces temps permettent d'échanger sur des situations, de les analyser en équipe et de réfléchir ensemble aux aménagements possibles pour avancer dans la pratique professionnelle. La parole est libre et dans le respect de la confidentialité.

La psychologue est également présente une fois par mois sur la crèche, en journée de 13h30 à 15h30. Elle apporte un soutien, une écoute à l'équipe, face à des situations difficiles à gérer. Ces temps d'échanges se font avec une partie de l'équipe, qui change chaque mois, afin que chaque professionnelle puisse bénéficier de ces temps. La psychologue les invite à faire part de leurs observations, ressentis et difficultés. Elle favorise la réflexion sur leurs pratiques professionnelles afin de les réajuster au plus près des intérêts et des besoins de chaque enfant et suscite également la réflexion sur le fonctionnement institutionnel (organisation, dynamique d'équipe). Ensemble, elles échangent sur les éventuelles difficultés d'adaptation et de développement que peuvent rencontrer certains enfants.

Elle peut être amenée à faire des observations auprès des enfants et rencontrer les parents à sa demande ou à leur demande.

1.6.2 LES JOURNEES PEDAGOGIQUES

Deux journées pédagogiques sont organisées dans l'année, une au cours du 1er trimestre, qui réunit l'ensemble des professionnelles du service Petite Enfance et une à la rentrée des vacances d'été, au sein de chaque structure.

A partir de 2025 une troisième journée pédagogique est organisée au cours du 2^e trimestre pour favoriser la cohésion d'équipe.

Elles s'organisent autour d'un ou deux thèmes précis, et réfléchis en amont.

2. LE PROJET PEDAGOGIQUE DE LA CRECHE

2.1 L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

2.1.1 LA PREMIERE RENCONTRE

Les familles qui ont obtenu une place en crèche pour leur enfant, pourront prendre un rendez-vous avec la directrice de la structure. La 1^{ere} rencontre est très importante. La famille découvre pour la première fois le lieu où leur enfant va être accueilli. Au cours de cet échange, la directrice invite les parents à parler de leur enfant, mais également de leurs souhaits et de leurs attentes. Puis elle leur explique en détail le fonctionnement et les principes pédagogiques de la structure. La rencontre se termine par la visite des lieux et la présentation des professionnelles.

2.1.2 LE PREMIER ACCUEIL

Une semaine d'accueil est planifiée avec la famille pour apprendre à se connaître, et permettre à l'enfant et aux parents de découvrir petit à petit un nouvel environnement, de trouver leurs premiers repères, se sentir en sécurité et apprivoiser l'idée de se séparer. Une professionnelle de référence accompagnera la famille pendant toute cette semaine. Ce temps de familiarisation peut s'étendre sur 2 semaines. La présence des parents (ou d'un parent) est indispensable pour rassurer son enfant et lui laisser le temps de créer un nouveau lien avec la professionnelle qui l'accueille.

Il s'agit de préparer l'enfant en douceur à tous ces changements. Pour le parent, c'est le moment de parler de son enfant, ses habitudes de vie, de partager ses observations avec la professionnelle, mais également de parler de ses doutes, ses inquiétudes, ses questionnements.

Ce temps est nécessaire pour construire progressivement un lien de confiance entre les parents et les professionnelles, essentiel pour l'enfant.

Le premier jour, l'enfant et sa famille sont accueillis dans une salle à l'écart du groupe, pour échanger tranquillement avec la professionnelle qui les accueille et créer ainsi un premier contact chaleureux et agréable. Cet espace pensé, aménagé en amont souligne l'attention que les professionnelles portent à ce moment très important. Ce temps se déroule dans le respect de chacun, où parents, enfant et professionnelle apprennent à se connaître.

Les autres jours, l'accueil se fait dans la grande salle avec le groupe, tous les matins ou tous les après-midis pour fixer des repères. Ainsi l'enfant et sa famille pourront se familiariser progressivement avec cette ambiance bien particulière qu'ils ne connaissent pas. Puis au cours de la semaine ou la semaine suivante, avec la professionnelle, ils envisageront tranquillement la possibilité de se séparer.

Cette période de découverte se terminera par une petite journée, si l'enfant se sent assez en confiance pour vivre cette expérience, ainsi que le parent.

Ensuite, l'accueil se fait dans la continuité, avec les mêmes repères spatiaux et humains, pour permettre à l'enfant de mieux saisir le nouveau rythme de ses journées.

La professionnelle de référence partage les informations et les observations qui concernent cet enfant avec l'ensemble des professionnelles de l'équipe et travaille petit à petit en relais avec elles.

2.1.3 L'ACCUEIL INDIVIDUALISE DES ENFANTS

Les temps d'accueil où se vivent simultanément des séparations et des retrouvailles sont des temps forts.

L'accueil du matin

Une professionnelle se rend disponible pour accueillir individuellement l'enfant et ses parents. C'est un temps d'échange privilégié. Les informations données par les parents permettent de respecter au maximum le rythme de l'enfant et assurer une continuité dans la journée. Puis la professionnelle les invite à se dire « au revoir ». Elle respecte les rituels mis en place entre l'enfant et son parent, tout en étant attentive à ce que ce moment ne s'éternise pas trop longtemps.

Si besoin, les informations recueillies (sommeil, appétit, humeur, état de santé, demande particulière des parents ...) sont retranscrites pour être partagées avec les autres professionnelles.

L'accueil du soir

A leur arrivée, les parents sont invités à entrer dans la salle.

Les professionnelles laissent l'enfant découvrir par lui-même le retour de ses parents et elles leur laissent un temps pour se retrouver. Parfois l'enfant peut avoir envie de montrer à son parent ce avec quoi il était en train de jouer lorsque celui-ci est arrivé.

Puis une professionnelle se rend disponible pour échanger avec eux sur la journée de leur enfant.

2.1.4 L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS OU DE MALADIES CHRONIQUES

Nous pouvons accueillir un enfant en situation de handicap ou de maladies chroniques, si le handicap de l'enfant lui permet d'être accueilli dans une structure ordinaire.

Nous avons comme mission et objectif de proposer au mieux en réfléchissant en équipe des outils, un aménagement spécifique en fonction des besoins de l'enfant accueilli. Il peut se créer également une continuité avec les divers professionnels que peut rencontrer l'enfant en dehors de la crèche permettant ainsi un lien, une continuité au sein de la crèche.

Un PAI peut être mis en place pour établir les modalités d'accueil spécifique.

2.2 LES ASPECTS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES SELON L'AGE

2.2.1 UN GROUPE D'ENFANTS D'AGE HETEROGENE

2.2.1.1 L'EQUIPE ET LA REPARTITION DES ENFANTS

La structure accueille 24 enfants d'âge hétérogène (2 mois 1/2 – 36 mois), accueillis dans une section commune.

L'équipe se compose de 5 professionnelles réparties de la façon suivante, pour les moments forts de la journée (repas, sieste, change) :

- 3 professionnelles référentes du groupe des bébés/moyens (12 enfants)
- 2 professionnelles référente du groupe des grands (12 enfants)

Selon les années, l'équipe peut être renforcée par un apprenti.

2.2.1.2 AMENAGEMENT DE L'ESPACE

L'aménagement est pensé et adapté pour favoriser l'autonomie, la motricité libre et la créativité de l'enfant. Observer les réactions des enfants dans l'espace, leurs attitudes, se poser les bonnes questions (où jouent-ils, avec quoi, comment ? ...) permet de proposer un espace qui corresponde à leurs besoins.

La qualité de vie dans la salle de jeu dépendra également des réponses données à deux besoins fondamentaux : assurer la sécurité affective du jeune enfant et lui permettre de grandir. La présence de l'adulte, attentif et bienveillant, est indispensable pour donner à l'enfant la base de sécurité indispensable pour explorer, expérimenter, et communiquer avec les autres. Il a besoin de se sentir en sécurité physique et affective, soutenu par le regard d'un adulte pour pouvoir s'autoriser à jouer, à entrer en relation avec les autres, à partager un espace de jeu. Aussi les professionnelles seront attentives à se positionner dans les différents espaces de la pièce pour être vues.

Pour être vu, la pièce est aménagée avec des meubles bas et disposés de façon à délimiter des aires de jeux, tout en veillant à ne pas créer de barrières visuelles.

2.2.2 LES PETITS : AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Un espace avec des tapis, un peu en retrait de la pièce de vie est réservé aux tout-petits. Si un enfant a besoin de se reposer, en présence d'un adulte à ses côtés, un lit bas avec un contour est installé dans cet espace.

L'espace n'est pas fermé. Lorsqu'ils commencent à se déplacer, les enfants peuvent bouger librement, aller à la découverte des autres espaces.

Les grands peuvent venir dans cet espace, la règle étant d'être calme, et faire attention aux tout-petits.

2.2.3 LES PETITS : REPAS, SOMMEIL, SOINS D'HYGIENE

Le repas

Pour que le repas soit un moment agréable et le plus paisible possible pour le tout petit, il doit se dérouler dans des conditions relationnelles sécurisées, avec la présence d'un adulte disponible, bienveillant et à son écoute.

Les rythmes d'apprentissage sont propres à chaque enfant. Les professionnelles veillent à ce que l'enfant soit installé dans une position confortable lors des repas pour l'accompagner dans son développement moteur.

Tant que l'enfant n'est pas capable de se tenir assis, le repas est donné sur les bras de l'adulte. La professionnelle est assise confortablement dans un fauteuil pour accueillir l'enfant dans des conditions de sécurité et de bien-être optimales pour tous les 2.

Puis dès lors que l'enfant tient assis, la professionnelle lui propose de manger dans une chaise basse et l'accompagne progressivement à s'alimenter de manière autonome. Elle lui propose alors une double cuillère.

Lorsque l'enfant se déplace, qu'il est capable de s'installer seul sur une chaise, la professionnelle lui propose alors de venir s'asseoir à table, dans un premier temps seul, puis ensuite en compagnie des autres enfants (2 ou 3 enfants), en présence de l'adulte installé à leurs côtés. Il mange de manière autonome ou avec de l'aide. La professionnelle veille à ce que ses pieds soient bien en contact avec le sol, pour son confort.

Le repas est servi dans un plateau à compartiments proposé avec les différents mets qui constituent le repas.

Le sommeil

Le sommeil est un besoin essentiel chez le tout-petit, pour se ressourcer. Chaque enfant a son propre rythme que l'adulte tente de respecter le mieux possible au cours de la journée.

Dès les premiers signes observés (bâillements, pleurs, frottement des yeux ...), la professionnelle propose à l'enfant de l'accompagner dans son lit pour se reposer. Celui-ci est toujours installé à la même place et repéré. L'enfant a besoin d'être sécurisé avant de s'endormir. Pour cela et pour lui permettre de s'endormir dans les meilleures conditions, l'adulte l'aidera à trouver un rituel d'endormissement qui lui convienne (tétine, doudous, bercement...). Ces rituels devront toujours se dérouler dans le même ordre pour donner des repères à l'enfant. Il identifie ainsi que tel geste le rapproche du moment de repos.

A son réveil, l'enfant sera levé. Cependant, la professionnelle veillera à ne pas se précipiter sur un enfant qui pleure en se réveillant car il est peut-être simplement entre deux phases de sommeil.

Les soins d'hygiène

Le change est un moment d'échange individuel avec l'adulte. L'enfant est prévenu en amont de toute intervention sur son corps. La professionnelle lui explique ses gestes et le fait participer.

2.2.4 LES PROPOSITIONS D'ÉVEIL

Jouer participe pleinement au développement du tout-petit, et à la découverte du monde extérieur.

Le tout-petit découvre son corps et peut jouer avec ses mains ou ses pieds. Il sera de préférence pieds nus. C'est pieds nus que le cerveau reçoit le plus d'informations sensorielles (nature du sol, position du corps dans l'espace ...)

Il va découvrir son espace, chercher à toucher des objets, les saisir, les explorer (avec les mains et la bouche), expérimenter de nouvelles positions avec son corps. L'adulte sera attentif à ce qu'il ait un espace suffisamment grand, sécurisé et pas trop encombré d'objets pour pouvoir se mouvoir en toute liberté (se retourner, se mettre assis, ramper...).

Il lui présente des objets de formes, de textures, de couleurs différentes qui développent la préhension et l'éveil sensori-moteur, en petite quantité, adaptés à ses capacités motrices (pas trop gros pour la taille de sa main, ni trop lourd ou trop mobile). Ainsi, il peut les passer d'une main à une autre, les porter à la bouche, les secouer pour faire du bruit, transvaser...

L'adulte est le plus souvent assis à ses côtés, au sol, pour l'encourager dans ses découvertes, lui apporter une sécurité affective par son regard bienveillant et favoriser les échanges, lui parler, lui chanter des comptines...

Il est demandé aux parents d'habiller leur enfant avec des vêtements qui n'entravent pas les mouvements.

Les jeux sonores (hochet, grelot, maracas...) plaisent beaucoup au cours de la première année et attirent le regard.

La motricité libre

Ce concept est développé par E. Pickler, pédiatre hongroise. Elle considère que le bébé peut franchir toutes les étapes de son développement moteur seul, si on lui permet de faire ses propres expériences corporelles dans un cadre sécurisant et adapté.

Ainsi l'enfant peut se mouvoir comme il le souhaite, explorer l'espace, découvrir des objets avec ses mains, expérimenter de nouvelles positions librement, et ceci afin de lui permettre d'explorer son corps et de se développer en toute confiance.

L'adulte est attentif à ce que l'enfant ne soit jamais mis dans une position dont il n'a pas encore acquis le contrôle par lui-même : position assise ou debout avant qu'il ne sache s'y mettre seul, le hisser en haut d'un toboggan avant qu'il ne sache y monter seul.

On peut par exemple le laisser monter un escalier et franchir les obstacles à sa manière en restant derrière lui pour le sécuriser.

L'adulte sera présent à ses côtés pour l'encourager dans ses explorations.

2.2.5 LES GRANDS : AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Des zones de jeu variées sont créées dans la salle principale : un espace « bibliothèque » (livres, comptines, chants ...) avec un tapis et des banquettes, un espace dinette, un espace de construction. Les enfants circulent librement dans la pièce. Ils sont libres de jouer dans l'espace de leur choix, d'utiliser les objets selon leur plaisir, d'explorer selon leur envie.

Le dortoir des grands, en dehors des siestes, est aménagé en salle de motricité ou avec des jeux de construction.

2.2.6 LES GRANDS : REPAS, SOMMEIL, SOINS D'HYGIENE

Le repas

Les repas sont des repères temporels dans la vie de l'enfant. Ils rythment leur journée et sont attendus. L'organisation de ces moments est pensée pour qu'ils se passent dans un espace calme, en petits groupes (3 maximum pour les 16/24 mois et 6 maximum pour les 2/3ans). Deux services sont proposés.

L'espace repas est identifié et toujours au même endroit, pour permettre à l'enfant de se repérer.

Le repas est servi dans un plateau à compartiments, proposé à l'enfant avec les différents mets qui constituent le repas. La professionnelle nomme les aliments et un verre d'eau est distribué à chaque enfant dès le début du repas et rempli à la demande de l'enfant. L'enfant mange dans l'ordre qu'il veut. Il mange seul, si besoin avec l'aide de la professionnelle, assise à table avec les enfants pendant tout le temps du repas.

Le repas est un moment d'échanges privilégiés avec tous, de socialisation, de plaisirs partagés avec l'adulte et de découvertes de saveurs.

Il se fait au rythme de chacun. Lorsque l'enfant a fini son repas, il peut se lever.

En sortant de table, l'enfant nettoie ses mains et son visage avec un gant et le dépose dans le seau à linge sale.

Le sommeil

Le sommeil fait partie des besoins essentiels du jeune enfant. La sieste est un temps de repos nécessaire à l'enfant pour se ressourcer, abaisser son niveau d'agitation. Tous les enfants n'ont ni les mêmes rythmes, ni les mêmes besoins de sommeil. À tout moment de la journée l'enfant qui le souhaite ou qui en exprime le besoin peut se reposer dans la salle de sieste ou dans la salle de vie où un matelas est installé.

L'aménagement de l'espace repos est pensé pour proposer à chacun les meilleures conditions pour s'endormir et se réveiller. Chaque enfant a son propre lit bas (matelas avec un demi-contour ou couchette) repéré et installé toujours à la même place. Il peut ainsi se coucher seul, accompagné par l'adulte. A son réveil, il pourra se lever dès qu'il en manifestera le désir.

Des petits rituels sont mis en place avant la sieste (se déshabiller si l'enfant le souhaite, se changer, prendre sa tétine, son doudou...). Ces rituels d'endormissement permettent de sécuriser l'enfant et introduisent également une notion de temporalité puisqu'ils se déroulent toujours dans le même ordre. Certains enfants auront besoin de la présence de l'adulte à côté d'eux pour s'endormir.

Une professionnelle est présente au moment de la sieste, pour veiller au calme, et rassurer l'enfant par sa présence.

Les soins d'hygiène

Le respect du corps de l'enfant est primordial. Il est toujours prévenu des soins qui lui sont faits (change, prise de température, DRP ...)

L'adulte propose à l'enfant d'être changé debout pour lui permettre de participer et favoriser son autonomie. Il peut retirer sa couche tout seul s'il le souhaite et la déposer dans la poubelle.

L'acquisition de la propreté est amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (cela doit venir de lui, il doit être prêt). L'adulte lui propose le pot ou les toilettes et l'enfant a la liberté d'y aller ou pas. Cela se fait de façon progressive et en concertation avec les parents. Comme pour toute acquisition, l'enfant va suivre son propre rythme, surtout sans le forcer.

2.2.7 LES PROPOSITIONS DE JEUX ET D'ÉVEIL

Le jeu occupe une place primordiale dans le développement moteur, affectif, social et cognitif de l'enfant. Il permet à l'enfant de se construire, de susciter en lui le désir et le plaisir d'apprendre. Jouer c'est grandir.

Les temps de jeux permettent à l'enfant de développer sa créativité, son imaginaire au sein d'un espace rassurant, en présence d'un adulte apportant à ce dernier la sécurité physique et affective dont il a besoin pour explorer son environnement. Les adultes se positionnent dans l'espace de façon à être vu de chacun : « adulte phare », « être là », répondre à leurs sollicitations sans trop intervenir dans le jeu des enfants.

L'aménagement des espaces est une invitation au jeu : espace cuisine, espace voitures/animaux, espace moteur, espace jeux de construction, un espace confortable avec des coussins. Les jeux symboliques favorisent la communication et la socialisation. Les enfants se découvrent, apprennent à échanger entre eux, à se respecter.

Les jouets sont proposés le plus possible en plusieurs exemplaires identiques, pour limiter les conflits.

Au cours de la deuxième année, les enfants sont intéressés par les jeux de construction qui leur permettent d'assembler, aligner, faire tenir debout, construire...

Les enfants sont pieds nus, pour leur permettre d'avoir un meilleur appui et plus de mobilité. Un espace motricité est proposé quotidiennement à l'enfant, afin qu'il puisse expérimenter ses capacités motrices, bouger, se libérer de ses tensions.

Le jardin est également proposé le plus souvent possible dès que la météo le permet.

Les ateliers ludiques

Les enfants ont accès à différents univers où ils peuvent exprimer leur créativité, prendre du plaisir à découvrir. Ces espaces-temps sont organisés en petits groupes pour favoriser les échanges et offrir un moment serein et moins bruyant. L'adulte aménage l'espace en amont et propose du matériel adapté. Selon ce qui est proposé, l'enfant développe sa motricité globale, sa motricité fine, découvre de nouvelles matières (peinture, pâte à modeler, crayon, sable, semoule...), laisse une trace.

C'est un moment où l'enfant n'est pas limité dans son expression. L'adulte ne fait pas à sa place et n'attend aucun rendu de l'enfant. Juste, il est à ses côtés pour l'encourager dans ses expérimentations, le soutenir dans ses explorations et favoriser les échanges verbaux.

L'enfant est libre d'y aller, en fonction de ses désirs. Parfois, l'enfant aura besoin de venir observer plusieurs fois avant de participer.

Leur organisation est réfléchiée avec le déroulé de la journée. L'adulte est attentif à préparer l'espace en amont pour s'assurer d'avoir le matériel nécessaire à sa réalisation.

Ces ateliers se déroulent dans la salle d'eau, la petite salle, le dortoir des grands, la pièce principale ou dans le jardin.

2.3 L'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN DE L'ENFANT

2.3.1 FAVORISER DES REPERES SECURISANTS

Toute action nouvelle ou surprise peut mettre le tout petit dans une situation d'insécurité et générer du stress.

Les rituels, actions répétées dans le temps et dans l'espace, vont leur permettre de se repérer tout au long de la journée, d'anticiper l'étape suivante, ce qui est rassurant pour eux. Les différents moments se succèdent et rythment la journée : accueil, jeux, repas, sieste ...

L'enfant, sans ses parents et en groupe, est vulnérable. Les habitudes, les repères construits dans la crèche vont le rassurer et limiter les situations anxiogènes et donc le stress.

Selon Héloïse Junier, « ces rituels qui répondent directement aux besoins de redondance du cerveau de l'enfant, sont donc d'une importance capitale pour leur bien-être ».

Des repères spatiaux, temporeux et humains sont mis en place de façon à proposer aux enfants un cadre sécurisant.

En plus des rituels, la verbalisation est essentielle. Accompagner chacune de nos actions par la parole, expliquer nos gestes, ce qui va se passer, où l'on va, est rassurant pour l'enfant.

2.3.2 ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE

En laissant l'enfant libre de ses mouvements, faire comme il l'éprouve, comme il le sent, il acquiert la maîtrise de son corps.

L'adulte accompagne l'enfant dans ses découvertes, le soutient dans ses expériences, l'encourage à faire seul, l'aide s'il le souhaite et assure sa sécurité physique et affective pour lui permettre d'évoluer vers une autonomie réelle.

2.3.3 LE « DOUDOU » ET LA TÉTINE

S'il le souhaite, l'enfant peut apporter une tétine, un doudou à la crèche.

Le doudou, appelé aussi objet transitionnel par Winnicott, rassure l'enfant, le réconforte, l'apaise. C'est un des seuls objets de la crèche qui lui appartient. Il ne le partage pas avec les autres enfants.

Ils restent à sa disposition tout au long de la journée.

Le doudou peut permettre à l'enfant de faire la transition entre le connu et l'inconnu, entre la maison et la crèche. Il peut faciliter la séparation.

2.3.4 LA COMMUNICATION GESTUELLE

La communication gestuelle associée à la parole permet à l'enfant de disposer très tôt d'un large vocabulaire pour s'exprimer et être mieux compris de son entourage en attendant que la parole se mette en place.

En effet, l'enfant est capable de communiquer par gestes bien avant de pouvoir le faire oralement. Très jeune, l'enfant utilise des signes au quotidien pour communiquer : bravo, au revoir, pointer du doigt pour montrer ce qu'il veut...

Les signes permettent d'enrichir, d'épanouir la communication non verbale innée.

Ainsi avant d'être en mesure de parler, l'enfant peut signifier à son entourage ses émotions, ses sensations (j'ai faim/j'ai soif ...), peut préciser ce qui lui fait envie (je veux encore un morceau de pomme, je veux encore une histoire...).

La communication gestuelle associée à la parole est une façon merveilleuse de communiquer avec le tout-petit avant qu'il ne sache parler. Elle permet aussi d'accompagner ses frustrations.

Lors d'une journée pédagogique, toute l'équipe a pu découvrir la communication gestuelle associée à la parole et être formée aux signes utilisés le plus couramment (bonjour, manger, boire, dormir ...).

A la crèche, nous utilisons aussi la communication gestuelle au travers de comptines chantées.

2.3.5 LES REGLES, LES LIMITES

Qu'est-ce qu'une limite ? Une limite pose un interdit.

Qu'est-ce qu'une règle ? Une règle vise à permettre, comme les règles d'un jeu.

Les enfants ont besoin d'un cadre.

Les règles et les limites doivent être adaptées au niveau du développement des enfants. Elles sont importantes pour que l'enfant puisse découvrir ce qu'il peut faire et ce qu'il ne peut pas faire, elles permettent d'assurer sa protection, sa sécurité physique et celles des autres, et également au fur et à mesure de comprendre comment vivre avec les autres et le monde qui l'entoure.

La règle doit être simple, claire et formulée de manière positive. « Ne pas » n'est pas compréhensible pour les enfants. Il est préférable de dire « marches » plutôt que « ne cours pas ». Elle aura besoin d'être dite plusieurs fois par l'adulte pour être intégrée par l'enfant. C'est à force de répéter, d'expliquer et d'appliquer la règle que celle-ci s'intériorise progressivement.

Les règles et les limites sont définies en équipe, de sorte que, peu importe les moments de la journée, les circonstances, les professionnelles présentes, elles doivent être les mêmes.

Lorsque ce cadre n'est pas présent, les enfants peuvent ne pas se sentir en sécurité et perdus dans certaines actions à cause de la trop grande liberté.

2.3.6 LES INTERVENANTS EXTERIEURS

- Une musicienne

L'éveil musical est une découverte du monde sonore à travers des jeux musicaux autour de comptines et d'instruments. Une fois par mois, une séance de 30 mn est proposée à chaque groupe, composé d'enfants d'âges mélangés, animée par une musicienne.

- Une bibliothécaire

Un partenariat est organisé entre la crèche et la bibliothèque. Une fois tous les 2 mois, une bibliothécaire vient à la crèche et propose une animation autour du livre, d'environ 20 mn à chaque groupe. Les livres apportés resteront sur la crèche jusqu'à la fois suivante.

En fin d'année, une matinée à la bibliothèque est proposée au groupe des grands.

2.4 LA PLACE DES FAMILLES

2.4.1 INFORMATIONS DES FAMILLES AU QUOTIDIEN

Il est essentiel de créer un environnement favorable à l'échange, de mettre en place un partenariat respectueux avec les parents, favorable à l'enfant, à son bien-être.

Le dialogue se construit avec soin, il est important de respecter le temps nécessaire pour que parents et professionnelles apprennent à se connaître, à se faire confiance et à se respecter mutuellement.

2.4.2 LES REUNIONS DE PARENTS

Une réunion est proposée aux parents, une fois dans l'année, courant octobre. C'est un moment d'échange où l'équipe présente les différents projets de l'année. La directrice reprend les points forts du règlement de fonctionnement.

2.4.3 LES MOMENTS FESTIFS

Des moments festifs sont organisés deux fois par an. Ils permettent aux parents, aux enfants et aux professionnelles de partager un moment convivial et aussi aux familles de se rencontrer.

2.4.4 PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Tout au long de l'année, les parents sont invités dans la crèche. Portes ouvertes avec ateliers, festivités, sorties sont proposées aux parents.

Par exemple, les parents peuvent accompagner les enfants lors des événements festifs à l'EHPAD (carnaval, chasse aux œufs ...).

2.5 LES PROJETS DE L'ANNEE

2.5.1 LES RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES

Depuis 2022 la crèche organise des rencontres intergénérationnelles en partenariat avec la maison de retraite Notre Dame située à proximité.

Voir projet en annexe

2.5.2 L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE EXTERIEUR

Depuis juin 2023, un jardin a été créé à la crèche, avec de la pelouse naturelle, pour permettre à l'enfant de se connecter avec la nature, et avec de la terre pour creuser, pour observer par exemple un verre de terre. Être en lien avec la nature est un besoin pour l'enfant et c'est essentiel pour son développement.

L'adulte leur apprend à prendre soin de ce qui est fragile.

A l'extérieur, les enfants ont autant besoin de manipuler, de transvaser, de remplir, de vider, de contempler, d'observer, de se poser que de motricité.

L'espace a été aménagé avec deux tables, chacune avec deux bacs que l'on peut remplir avec des matériaux naturels : du sable, des feuilles, de l'eau ...

Dans un espace à côté, un potager a été installé. Les enfants cultivent des légumes, des herbes aromatiques, des fleurs. Jardiner les sensibilise à la nature, met en éveil tous leurs sens. Ils découvrent le rythme des saisons et aussi qu'il faut être patient pour observer l'évolution de la graine plantée. Mettre les mains dans la terre, dans l'eau pour remplir son arrosoir, arroser, cueillir leur récolte sont des activités que les enfants apprécient particulièrement. Ils s'émerveillent devant la fraise qui pousse, ou sur le papillon qui se pose sur la fleur.

"Cultiver un potager, ce n'est pas seulement produire ses légumes, c'est apprendre à s'émerveiller du mystère de la vie." Pierre Rabhi

2.5.3 ITINERANCE LUDIQUE

L'itinérance ludique a été abordée lors d'une journée pédagogique en février 2024. Intéressées par ce concept, nous avons réfléchi en équipe à sa mise en place sur la crèche.

L'itinérance ludique, consiste à laisser les enfants circuler librement dans la crèche.

C'est également laisser l'enfant auteur de son jeu, c'est-à-dire que l'adulte va lui donner des objets ludiques et il sera libre de faire ce qu'il veut avec.

Le tout-petit est toujours prêt à faire des expériences qui l'intéresse et pas à faire des expériences que l'adulte a prévu. En découvrant par lui-même, il va utiliser l'ensemble de ses sens en même temps et apprendre beaucoup plus de choses.

Nous avons décidé de mettre progressivement ce projet en place, compte tenu de la configuration de la crèche.

Les espaces salle de vie/salle de motricité sont ouverts en libre circulation à certains moments de la journée.

Dans les ateliers ludiques proposés, l'enfant utilise, manipule les objets, le matériel mis à disposition, comme il le souhaite, encouragé par le regard, la parole de l'adulte. En effet, l'enfant explore d'autant mieux qu'il a un adulte à ses côtés qui le soutient dans ses découvertes et ses expériences.

V. CONCLUSION

Le projet éducatif est un support essentiel à la cohérence de l'accueil proposé aux enfants et à leur famille au sein des différents établissements d'accueil du jeune enfant de la ville du Pecq.

Il s'appuie sur la Charte Nationale du Jeune Enfant telle que définie par l'arrêté du 23 septembre 2021.

Il permet une harmonisation des pratiques soutenue par des valeurs partagées par l'ensemble des équipes qui construisent sur cette base leur propre projet d'accueil tenant compte des spécificités de leur établissement.

Il se doit d'être ambitieux et exigeant.

En effet, la collectivité peut être structurante pour de si jeunes enfants à la condition que l'établissement d'accueil s'adapte à l'enfant et non pas le contraire. En s'appuyant sur l'investissement, les compétences et la qualité de ses équipes, la ville du Pecq souhaite offrir aux enfants une première expérience de vie en société épanouissante et enrichissante dans un vrai partenariat avec les parents.

VI. ANNEXE : RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES

RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES

QUI, POUR QUI ?

Les résidents de l'EHPAD désireux de passer du temps avec de jeunes enfants.

Les enfants du groupe des « grands » de la crèche La Fontaine, âgés de 2 ans et demi en moyenne. Ils viendront par groupe de 4 enfants. Un premier groupe s'inscrira dans les rencontres intergénérationnelles pour la première moitié de l'année. Un deuxième groupe d'enfants se déplacera pour la deuxième moitié. Ces groupes qui se veulent réguliers, pourront tout de même permettre à d'autres enfants de venir en fonction de leur disponibilité ou des absences des uns et des autres ou de leur souhait de venir à l'EHPAD lors d'événements festifs. Nous supposons que de cette manière, tous les enfants du groupe des grands viennent au moins une fois à l'EHPAD.

QUAND ?

Le jeudi matin, une à deux fois par mois d'octobre 2024 à juillet 2025.

13 rencontres sont planifiées, dont 2 festives avec le carnaval pour mardi gras et la chasse aux œufs après Pâques. Il est important d'avoir une continuité dans le temps et une récurrence des rencontres organisées :

- 17 octobre 2024
- 7 novembre 2024
- 28 novembre 2024
- 19 décembre 2024
- 16 janvier 2025
- 13 février 2025
- Mardi 4 mars 2025 après-midi : CARNAVAL / MARDI GRAS
- 20 mars 2025
- 17 avril 2025
- Mercredi 30 avril 2025 après-midi : chasse aux œufs de Pâques
- 15 mai 2025
- 19 juin 2025
- 17 juillet 2025

OU ?

A l'EHPAD Maison Notre-Dame au Pecq, au 53, rue de Paris. Cela implique que les enfants fassent un trajet à pied entre la crèche et l'EHPAD, soit moins de 200 mètres. Ils seront accompagnés par deux professionnelles de leur structure qui les connaissent bien, et des professionnelles de l'EHPAD si besoin.

Les rencontres se feront dans la salle d'activité de l'établissement et si possible toujours dans cette salle. Il s'agit d'une grande salle qui offre une certaine tranquillité. Les rencontres peuvent aussi avoir lieu dans le jardin (terrasse des tilleuls ou jardin thérapeutique).

OBJECTIFS :

Pour les enfants de la crèche :

- Créer un lien intergénérationnel, apprendre le vivre ensemble
- Prendre conscience des différences, à l'âge où l'enfant découvre la socialisation, se confronte à l'Autre
- Apprendre au contact de l'Autre, transmission de savoir

Pour les résidents de l'EHPAD :

- Prendre plaisir à jouer avec des jeunes enfants
- S'ouvrir aux jeunes générations
- Rester curieux
- Transmettre son savoir, rôle social, civique
- Créer du lien

Les deux générations pourront alors :

- Partager des moments de détente et de convivialité agréables et enrichissants
- Découvrir d'autres personnes, d'autres lieux, et développer de nouvelles relations
- S'ouvrir vers l'extérieur

COMMENT ?

Arrivée des enfants vers 10h10. La rencontre se déroulera en présence de l'animatrice et/ou de la psychomotricienne de l'EHPAD.

- 1) Présentation des uns et des autres : rappel de la date et des prénoms avec la chanson du « bonjour »
- 2) Puis échange autour d'une activité, préparée alternativement par la crèche et l'EHPAD selon ce calendrier susceptible d'être modifié :
 - . 17 octobre 2024 : chansons autour de l'automne, atelier sensoriel/land art (feuilles, marrons...)
 - a. **7 novembre : sable magique (apporter les bacs de manipulation la veille).**
 - b. 28 novembre : Atelier musical > chanson, instruments de musique...
 - c. **19 décembre 2024 : gommettes sur le thème de Noël (décoration de sapin, père Noël...)**
 - d. 16 janvier 2025 : Séance sur notre thème de l'année, que nous ne connaissons pas pour le moment.
 - e. **13 février : Loto des images**
 - f. *Mardi 4 mars après-midi : CARNAVAL / MARDI GRAS*
 - g. **27 mars : puzzle/encastres, un enfant en binôme avec un résident.**
 - h. 17 avril : vacances de Pâques, 1 ou 2 résidents se déplacent à la crèche.
 - i. *Mercredi 30 avril après-midi : chasse aux œufs de Pâques*
 - j. 15 mai : atelier plastique sur une œuvre commune autour du printemps
 - k. **19 juin : Yoga des enfants (avec le livre)**
 - l. 17 juillet 2025 : atelier en plein air, jeux de balles

Autres activités possibles à réaliser : peinture propre, pâte à sel...

- 3) 10h50 : Fin de la rencontre, les enfants retournent à la crèche vers 11h.

Le premier échange de chaque groupe sera simple, autour de chansons. L'idée étant de faire connaissance et d'appréhender le cadre (les résidents, les locaux, le personnel...).

Puis ensuite chaque rencontre s'appuiera sur une activité réalisable par les enfants et les résidents et présentant un intérêt pour les 2 parties (l'activité ne doit pas faire naître chez la personne âgée un sentiment d'infantilisation). Les professionnelles de la crèche proposent d'apporter des jeux que les

enfants aiment bien comme des puzzles ou l'imagier sonore afin que résident et enfant fassent équipe pour un jeu.

Nous imaginons également une rencontre qui pourrait avoir lieu à la crèche. Ce serait donc un petit groupe de résidents qui se déplacerait jusqu'à la crèche pour profiter d'un temps d'activité avec les enfants.

Julie Dupont
Psychomotricienne
de l'EHPAD Notre-
Dame

Adeline Culas
Animatrice
de l'EHPAD Notre-
Dame

Valérie Bordeau
Directrice
de la crèche La
Fontaine

Marjorie
Professionnelle
de la crèche La
Fontaine